

# SAINT-SULPICE-LE-VERDON

Haut-lieu de la Guerre de Vendée

## Population

## Mœurs et coutumes

## A travers l'Histoire

- 1- Guerre de Cent ans
- 2- Guerres de Religion
- 3- Guerres de la Révolution

*Colonnes infernales*

*Martyrologe*

*Arrestation de Charette*

*Etats de service des soldats vendéens survivants*

St Sulpice-le-Verdon



A proximité :

- 2,7 km Mormaison
- 3,7 km L'Herbergement
- 7,7 km Les Brouzils
- 7,9 km Les Lucs-sur-Boulogne
- 9,1 km St Denis-la-Chevassé

1° Le chêne de la Chevasse et sa chapelle rustique ; - 2° La croix de Charette à la lisière du bois de la Chabotterie ; - 3° Le château de la Chabotterie ; - 4° La Vierge miraculeuse de l'église de Saint-Sulpice.

Nous y reviendrons plus longuement au cours de cette chronique.

§ VI. - *Population, villages*

Depuis deux cents ans que nous avons des documents précis sur ce point, le nombre des habitants de Saint-Sulpice a relativement peu varié. Il a progressé dans un mouvement lent, mais régulier, si l'on en excepte les années qui suivirent la période révolutionnaire, ainsi que ces dernières années, pendant lesquelles une diminution assez notable s'est fait sentir.

D'après l'*Etat du Poitou sous Louis XIV*, de M. Dugast-Matifeux, on trouve Saint-Sulpice avec 112 feux ; d'après le Pouillé de dom Fonteneau (première moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle), cette paroisse compte 450 communicants. Nous venons de voir que suivant l'état dressé par les receveurs des tailles en 1750 et reproduit par la *Carte du Poitou* en 1756, Saint-Sulpice est donné comme ayant 94 feux et 39 charrues<sup>7</sup>. Le 12 décembre 1764, les collecteurs de la paroisse comptent exactement 100 feux et 20 charrues<sup>8</sup>. Lors de la convocation des Etats-Généraux, en 1789, le nombre des feux s'élève à 120. Saint-Sulpice - de même que Mormaison qui eut, jusqu'en 1838, à quelques unités près, le même chiffre de population que Saint-Sulpice, - avait donc environ 625 habitants vers 1665, pour atteindre à peu près le chiffre de 700 à la veille de la Révolution.

A peine les guerres de Vendée sont-elles terminées, que les autorités ordonnent un nouveau recensement, qui nous fournit des indications fort curieuses. Nous extrayons ce qui a trait à Sulpice-le-Verdon (*sic*) du tableau certifié par le président de l'Administration du canton des Brouzils, le 25 fructidor an IV - 11 septembre 1796<sup>9</sup>.

Hommes mariés ou veufs .....	54
Femmes mariées ou veuves .....	75
Garçons de tout âge .....	108
Filles de tout âge .....	124
Total .....	361 habitants.
Bœufs .....	30
Vaches .....	40
Veaux et génisses .....	51
Chevaux .....	5
Moutons .....	72
Cochons .....	12
Total .....	210 animaux.

Les guerres de la Révolution ont décimé cette paroisse au point de la réduire, bêtes et gens, de près de moitié. Il faudra attendre bien des années pour que le chiffre de la population puisse remonter au niveau perdu. En 1820, le recensement officiel accuse à Saint-Sulpice 526 habitants ; celui de 1841, 608 habitants ; celui de 1861, 683 habitants ; celui de 1881, 722 habitants ; celui de 1891, 815 habitants (maximum) ; celui de 1901, 784 habitants ; celui de 1906, 811 habitants ; enfin le dernier recensement quinquennal du 5 mars 1911 donne à Saint-Sulpice 775 habitants, 156 feux et 160 maisons.

D'après ce recensement, cette population se répartit de la façon suivante : 170 au *bourg* comprenant 41 maisons, 104 à la *Grande et Petite-Chevasse*, 67 aux *Caillaudières*, 45 à la *Siffraire*, 37 à la *Renaulière*, 31 à la *Villatière*, 30 aux *Forges*, 25 au *Sableau*, 24 à la *Caillaudière-aux-Tireaux*. Les autres villages sont : la *Bonnelière*, la *Chironnière*, la *Boucherie*, l'*Hôpital*, la *Séguinière*, la

*Limousinière*, la *Chabotterie*, la *Morinière*, le *Fossé*, la *Lissonnière*, la *Mouillonnière*, la *Vieille-Cour*, *Villeneuve*, la *Davillière*, la *Bernerie*, le *Cossillon*, le *Moulin de la Bégaudière*, l'*Audrenière*, la *Bégaudière*, la *Gendelière*, *Badreau* et la *Bodinière*<sup>10</sup>.

§ VII. - *Mœurs et coutumes*

Le langage, les mœurs et les coutumes, les qualités et les défauts de cette population ne diffèrent guère de ceux des paroisses voisines ; aussi renvoyons-nous au tome VII des *Chroniques paroissiales*, p. 2-15, et au chapitre préliminaire de la chronique du canton de Rocheservière, t. VIII, p. 5-13<sup>11</sup>.

Toutefois, au moment de clore l'histoire de cet intéressant canton, qu'on nous permette de revenir une fois encore sur ce sujet, et de donner quelques nouveaux détails concernant plus spécialement Saint-Sulpice-le-Verdon.

Cette paroisse a la réputation, bien méritée d'ailleurs, de s'être conservée l'une des meilleures et des plus chrétiennes de toute la Vendée. Son esprit de foi se manifeste d'une façon vraiment imposante à chaque solennité religieuse, quand cette longue théorie d'hommes, qui ne semble finir jamais, s'approche de la sainte table ; la fête de Pâques n'est guère davantage célébrée, et pourtant c'est tout au plus si l'on compte deux ou trois égarés refusant de satisfaire au devoir pascal.

Veut-on un exemple plus frappant encore des sentiments religieux de cette population et que plusieurs journaux ont relaté déjà ?

Le mercredi 16 octobre 1907, on célèbre à Saint-Sulpice deux mariages auxquels ont été conviés presque tous les habitants de la commune ainsi que plusieurs familles de Mormaison et de Saint-André. La plupart accompagnent à l'église les mariés pour prendre place ensuite, au nombre de sept cents, autour des nouveaux époux (J. et T. Lardière) au repas de noce qui, comme tous ceux de la contrée, ne se laisse guère distancer par les festins de feu Gargantua, célébrés par Rabelais.

Or, l'on est en plein mois du Rosaire, et à l'église, après la célébration de la messe, le curé, se tournant vers les invités, leur dit : "Mes chers amis, toute ma paroisse est aujourd'hui conviée à ces noces heureuses. Il va m'être impossible ce soir de célébrer la cérémonie quotidienne du Rosaire, à moins que vous n'acceptiez de distraire quelques instants à vos réjouissances. Je vous invite donc à revenir tous ensemble, à quatre heures, pour la cérémonie religieuse, qui, au lieu de l'interruption que je pourrais craindre, n'aura jamais eu pareille solennité."

L'avis est entendu. A quatre heures sonnant les danses cessent et, violons en tête, toute la noce derrière les jeunes époux revient à l'église où est récité le chapelet suivi de la bénédiction du Saint Sacrement. L'église est pleine ainsi qu'aux plus grands jours de fête.

D'autres faits, mais qui sont communs à tout le canton et même aux cantons avoisinants, viennent attester la foi profonde de la population.

Nulle part en France, même en Bretagne, on ne rencontre autant de croix et de calvaires ruraux aux embranchements des chemins que dans cette partie du Bocage. La croix, en bois ou en pierre, est simple et n'a souvent pour tout ornement qu'un ou plusieurs cœurs enflammés qui ont pour but de mieux affirmer la dévotion du ou des donateurs au Sacré-Cœur de Jésus, dévotion dont la plus grande manifestation humaine a été incontestablement donnée par les Vendéens pendant les guerres de la Révolution.

Mais ce qui étonne le plus, c'est la quantité plus ou moins considérable de minuscules croix de bois piquées en terre au pied du calvaire, les unes fraîchement taillées, les autres noircies par le temps, d'autres enfin toutes vermoulues. Cet amas de petites croix qui est une énigme non seulement pour les étrangers, mais encore pour les Vendéens du Haut-Bocage, de la Plaine et du Marais, témoigne simplement d'un vieil usage local qui veut qu'à chaque enterrement, sur tout le parcours du funèbre cortège depuis le domicile du défunt jusqu'à l'église paroissiale, on marque ainsi le passage du convoi

<sup>10</sup> Trois petits villages ont disparu depuis plus d'un siècle, ce sont : la *Roultière*, près des Forges, la *Gestière*, à mi-route de Saint-Sulpice à la Villatière, et la *Rousselière*, au milieu des anciennes landes Maudin, du côté des Lues, auxquels il convient d'ajouter le *moulin de la Chabotterie*, démoli depuis un demi-siècle. Par contre, la *Limousinière* et la *Bonnelière* sont des villages récents.

<sup>11</sup> Voir également l'intéressant ouvrage de Jehan de la Chesnaye (M. Poiraud), *le Bocage qui s'en va*, publié dans la *Revue du Bas-Poitou*, et en tirage à part en 1911. L'auteur, qui fut longtemps instituteur à l'Herbergement, a relevé un bon nombre d'anciennes coutumes et de vieux dictons de cette région.

devant chaque calvaire à chaque *croisée* de chemin.

Au départ de la maison mortuaire, en effet, un des assistants se munit d'autant de petites croix qu'on doit rencontrer de croix sur la route ; devant chacune d'elles le cortège s'arrête et le porteur en pique une en terre tandis que les autres assistants s'agenouillent et récitent un *Pater* et un *Ave* pour le défunt. Comme certains villages dans les paroisses importantes se trouvent très éloignés du bourg, et que les "croisées" y sont nombreuses, souvent les pieuses stations se renouvellent cinq à six fois et même davantage. A Saint-Sulpice, par exemple, les gens de la Davillière et de la Bernerie doivent se munir de sept petites croix.

Autre coutume non moins intéressante.

Dans les villages trop éloignés du chef-lieu de la paroisse, pour que les habitants puissent suivre régulièrement les exercices quotidiens du *mois de Marie* qui ont lieu à l'église, on a conservé l'usage de se réunir tous les soirs, pendant le mois de mai, pour réciter le chapelet, chanter des cantiques et faire la prière en commun.

On s'entend dans chaque ferme ou entre les habitants d'un même village pour embellir ce qu'on appelle une "chapelle du mois de Marie". Les femmes apportent leur couronne de mariée et leur linge le plus beau ; on se cotise pour acheter quelques cierges ; les enfants vont à la cueillette des fleurs, et l'on a vite élevé et orné un petit autel bien humble, mais pourtant coquet et tout parfumé, autour duquel on se rassemble, le soir, après les travaux de la journée. Chaque dimanche, après les vêpres, le curé, entouré des enfants, des chanteuses et des filles de Marie, vient présider la cérémonie du mois de Marie à l'une de ces petites "chapelles" de village.

Autrefois, il n'y avait pas une paroisse du Bocage et de la côte qui n'eût cette édifiante coutume qui se perd de plus en plus comme tant d'autres ; elle a même complètement disparu dans bon nombre de cantons où les anciens seuls en conservent le souvenir. Rocheservière, Saint-Sulpice, etc., auront à cœur, il faut l'espérer, de la conserver toujours<sup>12</sup>.

D'ailleurs, presque tous les habitants de la paroisse portent sur eux un chapelet, à la maison, en voyage ou dans les champs. L'hiver, à la veillée, tandis que les femmes filent, le chef de famille le récite à haute voix, et il n'est pas un enfant qui ne dise, à partir de quatre ans, sa prière tous les soirs.

Essentiellement religieux, le paysan de Saint-Sulpice, comme celui des environs, malgré un aspect assez fruste, est intelligent ; son esprit un peu lourd est pratique mais parfois frondeur ; il est peut-être trop porté au respect humain. C'est du moins un travailleur infatigable, "point feignant" certes, et avec cela doué d'une très grande probité.

Sans doute, il "sacre" un peu trop ; sans doute encore, la bouteille est bien toujours la *divine* bouteille, et l'on s'en aperçoit, certains dimanches, quand le robuste cultivateur, las du travail de la semaine, s'est livré à des libations trop copieuses au cabaret. Mais le péché est bien excusable quand il ne devient pas une habitude, et incontestablement les autres communes n'ont rien à envier sur ce point à Saint-Sulpice.

Le défaut qu'on pourrait, il nous semble, reprocher davantage à l'habitant de cette excellente paroisse, est son esprit cancanier et, cette réputation qu'il possède dans tout le canton, il semble bien la mériter.

C'est une véritable émulation, entre les femmes surtout, de discourir à perdre de vue sur les événements les plus simples et les plus naturels quand ils concernent... le voisin. Jamais en peine pour trouver les explications les plus étranges et les plus saugrenues, on donnera, pour le moindre fait, la moindre démarche, les détails les plus circonstanciés, que ces braves gens, par trop bavards, connaîtront naturellement beaucoup mieux que l'intéressé lui-même. Les commentaires iront leur train, et le sujet - si même sujet il y a - de ces interminables discours se transformera très vite totalement après une telle manœuvre de langues.

Que d'anecdotes piquantes à narrer !... Mais à notre tour ne soyons pas méchant...

Un autre point mérite d'être signalé, qui, cette fois, concerne non seulement Saint-Sulpice, mais un bon nombre des paroisses vendéennes : le paysan de ces contrées, bien que traditionaliste par ses actes,

a totalement perdu l'esprit, le sens de la tradition historique.

Va-t-on dans certaines régions de la France, où un événement historique s'est passé, une bataille par exemple, les habitants en auront conservé le souvenir ; de père en fils ils s'en seront transmis les épisodes, et, avec le temps, ils l'entoureront de glorieuses ou de terribles légendes, dont le voyageur savourera le pittoresque récit.

Or, l'habitant de notre Bocage qui, comme celui du canton de Rocheservière surtout, a conservé les sentiments politiques et religieux de ses ancêtres, devrait connaître dans ses moindres détails la grande épopée vendéenne, les événements dont sa paroisse a été le théâtre, ceux dont ses aïeux ont été les héros. Il y a cinquante ans, on rencontrait encore quelques-uns de ces aimables conteurs ; mais aujourd'hui nos paysans, à de rares exceptions près, savent seulement que lorsque éclata la Révolution, toute la population de la contrée prit les armes pour la cause de Dieu et du Roi, que Charette, le seul général peut-être dont ils se rappellent le nom et qu'ils considèrent à vrai dire comme un demi-dieu, fut pris dans le bois de la Chabotterie..., c'est à peu près tout : ils ne vous apprendront aucune des prouesses de leurs ancêtres, qui auraient été pourtant si intéressantes à consigner dans cette chronique.

Demande-t-on à l'un d'eux, dont on connaît, d'après les états de service conservés dans les archives, plusieurs faits d'armes de son aïeul, s'il a quelque renseignement à ajouter, une anecdote à raconter, s'il possède le fusil d'honneur donné sous la Restauration, il répond presque invariablement, ainsi qu'il nous l'a été fait maintes fois : "Je sais bien que dans le temps tout le pays a fait la grand'guerre, mais c'étaient les anciens ; je n'ai jamais entendu dire que mon grand-père y était." Et c'est l'idée commune : ces gens, bien qu'ayant conscience que tous les habitants de leur paroisse ont fait la *grand'guerre*, comme ils le disent si bien, ne se rendent pas assez compte que tous ces combattants, ces héros, portaient leurs noms et qu'ils n'étaient autres que leurs grands parents, leurs propres grands-pères. Cette mentalité n'est pas sans frapper l'étranger. Un historien, parcourant la Vendée avant de publier un de ses meilleurs ouvrages, nous en a fait un jour la réflexion : il trouvait le Vendéen fier de son passé, mais il restait étonné de constater que cet homme ne se rendait pas assez compte du motif de sa si légitime fierté.

Certaines coutumes anciennes s'appliquent parfois encore, mais on en ignore le but et l'origine. Ainsi dans cette partie du Bocage, à Saint-Sulpice spécialement, on trouve un usage aussi remarquable par sa bizarrerie que par sa piété touchante, et qui, d'ailleurs, a été signalé déjà par plusieurs écrivains et érudits vendéens : la première nuit de nocce est consacrée à la Vierge, sous le patronage de laquelle les nouveaux époux mettent leur union, et ce n'est que dans la nuit du lendemain qu'ils commencent à faire vie commune. Le fait, encore fréquent il y a une vingtaine d'années, est devenu de plus en plus rare, sans cependant avoir totalement disparu. Or, si la coutume a résisté en partie aux idées modernes, il faut l'avouer, l'esprit de cette tradition a disparu depuis déjà bien longtemps.

Plus d'une fois nous avons questionné de jeunes mariés pour savoir s'ils avaient conservé ce vieil usage. Parfois la réponse était affirmative et alors quand on leur en demandait la raison, ils répondaient que vraisemblablement en agissant ainsi, "c'était pour la plus grande commodité de leurs parents". Et si on leur rappelait la pieuse coutume, ils restaient tout étonnés de cette explication et ajoutaient cette éternelle réponse : "C'est peut-être bien vrai ; mais je ne l'ai jamais entendu dire".

Puisse donc le chroniqueur local, sinon faire revivre ces pieuses coutumes et ces glorieuses traditions, du moins en rappeler à jamais le souvenir !

<sup>12</sup> Ces coutumes pieuses ont été déjà signalées dans plusieurs ouvrages, et plus récemment par M. H. Bourgeois, dans la *Vendée Historique*, 1908, p. 467, et 909, p. 181 et 182. Nous pourrions encore ajouter l'usage à la grand'messe de la *prise du Bon Dieu*, que l'on rencontre également dans beaucoup de paroisses de la Loire-Inférieure.

## CHAPITRE II

### SAINT-SULPICE A TRAVERS L'HISTOIRE

Heureux, dit-on, les peuples qui n'ont pas d'histoire !

C'est bien le cas d'appliquer ce vieil adage, dicté par la sagesse populaire, à la paroisse de Saint-Sulpice. Chaque fois qu'elle prend une place, si modeste soit-elle, dans l'histoire - guerre de Cent-Ans, guerres de Religion, guerres de Vendée - chaque fois c'est pour voir son territoire ravagé et pour pleurer la perte d'un certain nombre de ses enfants.

#### § I. - Guerre de Cent-Ans

Pendant la guerre de Cent-Ans, notre pays suit le sort du Poitou, particulièrement éprouvé par les Anglais. Nous avons vu dans la *Chronique de Rocheservière* (t. VIII) Messire Yves du Pont, sire de Rocheservière, compter parmi les morts laissés sur le champ de bataille de Maupertuis, près de Poitiers, en 1336, et avec lui et le seigneur de la Roche, de Saint-André-Treize-Voix qui y est tué également, plusieurs habitants du voisinage. Nobles et vilains s'arment en guerre pour sauver la patrie, et nous trouvons les seigneurs de la Bégau dière et de la Chabotterie au milieu des rangs français. Les troupes sillonnent maintes et maintes fois le pays, causant des déprédations de toutes sortes. La tradition, enfin, nous apprend que le manoir des Chabot est brûlé au cours de cette guerre, vraisemblablement dès avant le traité de Brétigny (1360), qui cède le Poitou et tout spécialement les forteresses de Montaigu et de Belleville aux vainqueurs.

Cette guerre une fois terminée, la paroisse de Saint-Sulpice, située comme elle est sur la frontière de la Bretagne, dont les ducs sont alliés aux Anglais, voit à tout instant son territoire envahi par des bandes de pillards bretons. Au mois d'août 1480, les relations nous font connaître leurs méfaits commis dans la région comprise entre Rocheservière, Palluau, Belleville, Montaigu et les Essarts. Saint-Sulpice n'est donc pas épargné par ces forcenés dont le moindre crime est de rançonner les malheureux paysans<sup>13</sup>. En septembre 1491, le frère cadet du seigneur de la Chabotterie, Roland Chabot, seigneur de la Babinière, remonte qu'il ne peut rejoindre les armées du roi, non pas tant à cause de ses blessures, qu'en raison de ce que, depuis quatre ans, lui et les gentilshommes voisins ne peuvent plus résider dans leurs maisons, étant toujours à la poursuite des pillards qui dévastent la châtellenie de Montaigu, dont Saint-Sulpice fait partie<sup>14</sup>.

#### § II. - Guerres de religion

Au siècle suivant, les guerres de religion viennent apporter de nouvelles souffrances.

Dans les environs, Montaigu, petite ville très fortifiée, est prise et reprise, et les bandes armées ne cessent à nouveau de parcourir les campagnes. Les calvinistes s'acharnent spécialement contre les prêtres et les églises. On pourrait croire que l'église de Saint-Sulpice, plus favorisée que celles du voisinage, aurait été respectée, car nulle part il n'en est fait mention ; pourtant les doléances consignées à Nantes, par devant notaires, le 12 avril 1568, rapportent la destruction du bourg et de l'église des Lucs, le 31 mars précédent ; celle des deux églises de Rocheservière et de celle de la Grolle, le 6 avril ; l'incendie de celle de Saint-Christophe-la-Chartreuse, le 10 du même mois ; vers la même date, Beaufou, l'Herbergement "et autres villages circonvoisins, étant le tout au diocèse de Luçon ont été bruslez et gastez principalement les églises par les ceux disans estre de ladite nouvelle opinion sans résistance quelconque." Aussi n'est-il guère d'espoir que Saint-Sulpice ait pu échapper alors à ce pillage général<sup>15</sup>.

Les documents les plus précis ont trait à la destruction du château de la Bégau dière et au

démantèlement de celui de la Chabotterie.

Le haut et puissant seigneur de la Bégau dière, Jean Bégau, embrasse la religion calviniste ; son fils René épouse une fille de grande maison, damoiselle Marguerite de Mache cou, dont le père et les frères comptent parmi les chefs du parti protestant en Bas-Poitou. René Bégau prend bien vite place à côté d'eux ; il devient capitaine d'une compagnie d'hommes d'armes et entraîne sans doute à sa suite plus d'un de ses vassaux de Saint-Sulpice en même temps qu'il les fait renier la foi de leurs pères.

Le 27 juillet 1569, il met en déroute à Saint-Christophe-du-Ligneron la compagnie de son voisin et antagoniste, le seigneur du Bois-Chollet, Roland de la Boucherie. Cinq ans plus tard, la fortune lui est devenue contraire et, le 16 septembre 1574, lors de la reprise de Fontenay-le-Comte par l'armée catholique, il est fait prisonnier en même temps que son beau-père et que ses beaux-frères<sup>16</sup>. Pendant sa captivité, son beau château de la Bégau dière, attaqué à l'improviste et laissé sans défense, devient la proie des flammes, et ainsi disparaît, grâce aux terribles convulsions des guerres civiles, ce fier castel qui sert depuis longtemps de refuge aux huguenots.

Le château de la Chabotterie, seul autre château fortifié de la paroisse, présente dès lors leur asile le plus sûr. Il sera également fort maltraité.

Nous ne retrouvons pas le nom des Chabot et des Aubert, seigneurs de la Chabotterie, parmi les chefs protestants. Néanmoins, s'ils ne professent pas ouvertement la religion prétendue réformée, ils semblent favoriser le parti calviniste, car ils demeurent entièrement hostiles à celui de la Ligue. Plusieurs de leurs alliances se font dans des maisons pour lors notoirement protestantes, et la dame de ce lieu, Perrette Chabot, se remarie en secondes noces, en 1576, à Gabriel Darrot, chevalier de l'Ordre, seigneur de la Fromentinière, lequel est cité, dans une lettre adressée par Duplessis-Mornay au ministre de la reine Elisabeth d'Angleterre, au mois de mai 1583, au nombre des gentilshommes poitevins les plus en vue du parti protestant. Gabriel Darrot s'intitule parfois seigneur de la Chabotterie, et y habite en même temps que son beau-fils et gendre, Messire Jehan Aubert, le véritable seigneur de ce lieu : tous deux tiennent ouvertement la Chabotterie pour le nouveau parti, qui est d'ailleurs maître de tout le pays<sup>17</sup>.

C'est alors qu'Henri III, décidé d'en finir avec les Huguenots du Bas-Poitou, y envoie une forte armée de troupes régulières sous les ordres de Louis de Gonzague, duc de Nevers.

Après avoir assiégé et pris les villes de Mauléon (Châtillon-sur-Sèvre) et de Montaigu, le duc continue la campagne et s'empare de trente-six châteaux et maisons-fortes des environs, dont il a laissé la liste dans ses *Mémoires* et dans son rapport au roi du 3 décembre 1588<sup>18</sup>. Dans le nombre nous remarquons l'Eulière et l'Etang, paroisse de Chavagnes ; les Bouillières et le Hallay, en Boufféré ; le Châtenay en Saint-Denis-la-Chevassé ; la Chabotterie, etc.

"Après la reprise de ces places et chasteaux, il a fait entrer en iceux des gentilshommes d'honneur, catholiques et tous serviteurs du roy, qui se sont obligés par promesse signée d'eux de les conserver à Sa Majesté, empêcher que les Huguenots n'y entrent et ne permettent aucun exercice en iceux que de la religion catholique, et d'assister les commissaires que S. M. députera pour la vente des biens de ceux de la nouvelle opinion. Davantage ces chasteaux ayant été pris, les soldats ne les ont point pillés. Mais afin qu'ils eussent quelque récompense de leur labour, ce qui s'est trouvé dedans a été vendu par commissaire député par M. de Nevers, et la moitié des deniers à eux baillée et l'autre moitié appliquée au service du roi. D'auvins de ceux qui discourent sur la prise de ces chasteaux disent qu'on les devoit brusler..."<sup>19</sup>

Quoi qu'en dise l'auteur de ce passage, ces manoirs n'ont pas seulement à subir le pillage, car nombre d'entre eux sont détruits. La Chabotterie, moins maltraitée que plusieurs châteaux voisins, n'a qu'à souffrir d'un démantèlement dont on pouvait encore, il y a une trentaine d'années, apercevoir les traces. Un commissaire est dépêché pour faire l'inventaire des biens qui s'y trouvent et qui doivent revenir aux vainqueurs, et M. de Sagonne, principal lieutenant du duc de Nevers, maître de camp de ses Cheval-Légers, l'occupe en personne, et y place une forte garnison. Ceci se passait vers le milieu

<sup>16</sup> *Journal de Denis Gêneroux*.

<sup>17</sup> Au village de la Chevassé se trouve un champ faisant partie jadis du domaine de la Chabotterie, qui porte encore le nom de *cimetière aux Huguenots*, dénomination qui est consignée sur le cadastre. On serait donc porté à croire qu'un certain nombre d'habitant de Saint-Sulpice auraient embrassé la nouvelle religion.

<sup>18</sup> *Bib. Nat. fr.* 3411-82, et *Arch. hist. du Poitou*, XXVII.

<sup>19</sup> *Mémoires du duc de Nevers*, publiés par Gomberville en 1665, tome I.

<sup>13</sup> *Société d'Emulation de la Vendée*, 1875, p. 28.

<sup>14</sup> *Roolles des bans et arrière-bans du Poitou*, par P. de Sauzay, 1667.

<sup>15</sup> *Bib. de Poitiers, Coll. dom Fonteneau*, 14.

du mois de novembre 1588.

Un mois après ces événements, le duc de Guise meurt assassiné et le roi rappelle le duc de Nevers. Les seigneurs huguenots, chassés de leurs châteaux, s'empressent aussitôt de rentrer dans leurs domaines et emploient tous leurs efforts à restaurer leurs demeures dévastées.

### § III. - *Guerres de la Révolution*

Cette crise terrible du XVI<sup>e</sup> siècle est suivie dans notre Bocage d'une longue ère de paix et de tranquillité que vient rompre au bout de deux siècles la *Révolution française*.

Dès son début, la religion et la royauté, que l'on prétend vouloir sauvegarder, se trouvent sapées dans leurs fondements : le roi est en quelque sorte le prisonnier de l'Assemblée nationale et de la populace parisienne, l'Eglise sera traitée en rebelle si elle n'accepte la Constitution civile du clergé, c'est-à-dire le schisme.

Bientôt, le Bocage vendéen, au centre duquel Saint-Sulpice se trouve placé, montre des sentiments hostiles au nouvel état de choses. On signale, dès le 12 septembre 1790, des émeutes dirigées contre la garde nationale par les gens de Beaufou, des Lucs, de Saint-Sulpice, etc.<sup>20</sup>. Le général Dumouriez rapporte, dans le *Journal de sa tournée du mois d'août 1791*, que "tout le foyer du fanatisme est à Châtillon et dans les paroisses avoisinantes du district de Montaigu" dont Saint-Sulpice fait partie<sup>21</sup>. "De tous les districts de notre territoire, Montaigu est celui où il y a le moins de civisme et où le fanatisme a le plus d'empire", écrit C.-J.-C. Girard, président du département de la Vendée, à celui de la Loire-Inférieure, le 24 août 1792<sup>22</sup>. Il suffit d'une étincelle pour mettre le feu aux poudres et au milieu du mois de mars 1793, la Vendée tout entière se lève menaçante contre la Révolution qui a tué son roi et proscrit ses prêtres.

Mais ce qui est resté ignoré, c'est que Saint-Sulpice avait déjà donné le signal de l'insurrection plus de deux mois auparavant.

*Le soulèvement de Saint-Sulpice-le-Verdon (6-10 janvier 1793)*<sup>23</sup>. - Le dimanche 6 janvier 1793, jour de l'Épiphanie, sept à huit cents hommes, armés de piques et de bâtons, se sont rassemblés, au son du tocsin, dans le bourg de Saint-Sulpice. Ce sont les habitants de la paroisse, auxquels se sont joints un certain nombre de paysans de Mormaison, de l'Herbergement et des Lucs, attendant l'huissier porteur de contraintes, chargé de se faire payer les contributions directes que les habitants de Saint-Sulpice refusent de verser à un gouvernement qui chasse leurs prêtres et qui met en accusation leur roi.

L'officier ministériel arrive bientôt entouré d'une bonne escorte de citoyens en armes ; mais devant un tel déploiement de forces, aucune tentative n'est possible, et il prend le sage parti de s'en retourner au même instant.

Fiers de ce premier résultat, les paysans se portent alors vers la maison commune Saint-Sulpice, dont le maire, Jean Touzeau, propriétaire demeurant au village des Forges, bien que très modéré dans ses opinions, est, officiellement du moins, un républicain avéré. La porte de la chambre des délibérations cède promptement, et la foule s'empare des quelques armes à feu qui y sont déposées. A la sortie, les cris séditieux retentissent de plus en plus nombreux, chacun discourt sur les événements et "tient, dit le procès-verbal, des propos dont l'effet serait alarmant".

L'affolement, on le conçoit, est à son comble dans la famille Touzeau, qui comprend à elle seule ce qu'il y a de patriotes - ses administrés disent déjà *patauds* - à Saint-Sulpice, ainsi que parmi les rares républicains de l'Herbergement. Touzeau s'empresse d'accourir à l'Herbergement pour s'entretenir des

<sup>20</sup> CHASSIN : *Préparation*, I, 214-221.

<sup>21</sup> *Ibid.*, II, 30. - *Arch. Nat.* F<sup>7</sup> 4598<sup>5</sup>.

<sup>22</sup> CHASSIN : *Préparation*, III, 12.

<sup>23</sup> *Arch. dép. de la Loire-Inférieure*, L. 39, f<sup>os</sup> 79 et 80, 83 et 84. - *Bib. de Nantes*, Coll. révol. de Dugast-Matifeux, 25. - Nous venons de publier dans la *Revue du Bas-Poitou* 1911, p. 244-258, un récit détaillé de cette importante insurrection, restée jusqu'à ce jour entièrement ignorée de tous les historiens des guerres de Vendée, qui incontestablement lui eussent donné une place très marquée s'ils avaient connu les documents qui en font mention.

Suivant la correspondance de Goupilleau une des principales causes de l'insurrection de Saint-Sulpice fut l'accaparement de toutes les charges publiques par les trois frères Touzeau. (*Bib. De Nantes*, Coll. *Dugast-Matifeux*, 70)

progrès probables de l'insurrection avec le maire de cette commune, Mathurin Chapeleau ; ils décident d'informer à la hâte l'administration du district de Montaigu des événements graves qui ont éclaté, et de réquisitionner toute la force armée afin de disperser sans retard ce rassemblement royaliste.

Montaigu se rend vite compte que sa garde nationale est incapable d'arrêter le mouvement insurrectionnel ; aussi les autorités dépêchent-elles sur le champ un courrier à Nantes vers l'administration départementale de la Loire-Inférieure, la priant d'envoyer aussitôt le secours demandé. Celle-ci en reconnaît l'urgence et ordonne le départ de "50 hommes pris dans les détachements des 14<sup>e</sup> et 44<sup>e</sup> régiments et dans le bataillon de l'Aisne venant de la Guadeloupe ; 50 grenadiers de la Garde nationale de Nantes ; 50 cavaliers et 20 canoniers de la même garde avec un canon, en tout 162 hommes (*sic*), lesquels partiront demain (8), pour aller coucher à Aigrefeuille, et se rendre le lendemain (9) à Montaigu."

Après diverses péripéties, le détachement arrive au jour indiqué à Montaigu, où il est arrêté au rapport que les opérations doivent commencer le 10 janvier au matin.

La force armée nantaise, commandée par les citoyens Bigot et Limonan, à laquelle s'adjoint une partie de la garde nationale de Montaigu, se met en route sur l'Herbergement à l'heure indiquée, accompagnée du citoyen François Coillanne, commissaire délégué par le district pour diriger l'expédition.

On s'occupe à l'Herbergement de la distribution des billets de logement, quand un émissaire arrive en courant à la mairie donner des nouvelles de l'insurrection.

C'est qu'en effet le renfort a déjà trop tardé à se rendre sur les lieux. Depuis le 6 janvier, les insurgés sont les maîtres de la région ; pendant quatre jours, on ne leur a opposé ni troupes, ni gardes nationaux, et le rassemblement est devenu si nombreux que le 10 janvier, au moment même où la colonne républicaine pénètre dans le bourg de l'Herbergement, les royalistes réunis à Saint-Sulpice sont au nombre de quatre mille, au dire des documents officiels.

Dans une telle foule, les propos, comme bien l'on pense, deviennent de plus en plus séditieux. On y proclame la défense de la religion et de ses ministres, la fidélité à la royauté, à ses représentants et à ses soutiens. On entend clamer de toute part : *Vive Dieu et vivent nos prêtres ! A bas la République et vive le Roi !* Le succès facile la rend belliqueuse, et sur la proposition de l'un des meneurs elle décide de se rendre chez le républicain du cru, chez Touzeau, dont la demeure est à 1,500 mètres du bourg, et de s'emparer de sa personne pour servir comme otage, en cas de besoin.

C'est alors que Touzeau, ayant eu vent de ce projet qui doit s'exécuter dans quelques instants, a dépêché son domestique à l'Herbergement.

- *Mon maître*, s'écrie le courrier haletant aux autorités assemblées, *vous fait dire que 4.000 hommes arrivent à l'instant à sa maison des Forges pour l'incendier et la dévaster, Je n'ai pas de lettre à vous remettre de sa part, car il n'a pas eu le temps de l'écrire, ayant même abandonné sa maison et sa famille pour prendre la fuite à travers champs, mais croyez-moi et venez le délivrer.*

Les officiers font battre aussitôt la générale après avoir fait tirer un coup de fusil pour donner l'alarme, et en chantant la *Marseillaise*, fantassins, cavaliers et canoniers se dirigent sur le village des Forges.

Ils ont fait la moitié du chemin quand ils aperçoivent toute la famille Touzeau, Jean et Louis-Zacharie Touzeau, leurs sœurs et leur mère, accourant vers eux. La terreur est empreinte sur tous les traits des fugitifs ; mais placés sous la protection de la colonne, ils reviennent sur leurs pas, et quelques minutes après les républicains pénètrent aux Forges sans avoir tiré un coup de fusil.

Les insurgés, en effet, ayant appris que des forces considérables, soutenues par un ou plusieurs canons, se dirigent contre eux, se sont dispersés dès qu'ils ont entendu dans le lointain la fanfare et les chants. Satisfaite de la retraite du porteur de contrainte qui a été le principal motif du rassemblement, de la prise des armes déposées à la mairie, cette troupe qui n'a pour armes que des bâtons et quelques mauvais fusils, qui n'a aucune discipline, qui n'a pas de chef, qui n'a encore aucun but précis pour engager une lutte ouverte, s'est retirée - et, certes ! ce n'est pas par lâcheté, car ils montreront bientôt la grandeur de leur héroïsme - devant une force armée de quelque importance. Et c'est à peine si les soldats de la République aperçoivent dans le lointain, entre les chemins creux et les halliers aux chênes dépouillés de feuilles, quelques retardataires fuyant dans la direction de Saint-Sulpice, des Lucs et de la Chevasse.

Voyant que tout danger immédiat paraît écarté, Coillanne expédie des cavaliers chez le juge de paix du canton des Brouzils pour lui faire signer vingt-et-un mandats d'amener contre les principaux

meneurs ; il ordonne, en outre, d'enlever les cloches de l'église pour que les habitants ne puissent plus sonner le tocsin, et de les transporter à Montaigu.

Le lendemain matin, 11 janvier, après avoir donné ses ordres à la troupe pour s'emparer, morts ou vifs, des fauteurs de la sédition, le commissaire, les officiers et la municipalité de Saint-Sulpice discutent sur les moyens à prendre pour empêcher un tel attroupement de se reproduire. Toutefois Touzeau et les quelques officiers municipaux qui sont présents voient avec regret le départ de leurs cloches et prient le commissaire Coilanne de réduire cette mesure à "ôter les cordes, l'échelle qui monte au clocher, et à fermer les portes de l'église, dont un des officiers municipaux aurait la clef, afin de pouvoir y aller pour monter l'horloge". Il est fait droit à leur requête.

Pendant ce temps, fantassins et cavaliers, divisés par pelotons, parcourent la campagne pour exécuter les ordres. Ils se transportent dans toutes maisons que l'on soupçonne être le refuge des coupables, mais partout elles sont désertes ; rien dans les châteaux de la Bégaudière et de la Chabotterie, où l'on procède à une visite domiciliaire en règle ; rien dans les chaumières de la paroisse ; rien dans celles des paroisses voisines. Enfin, sur le soir, les patrouilles regagnent tour à tour Saint-Sulpice, et les officiers sont obligés d'annoncer au commissaire que toute la troupe est rentrée sans avoir obtenu le moindre résultat.

Ce n'est pas sans grand dépit que les autorités républicaines reçoivent cette nouvelle ; mais faisant contre mauvaise fortune bon cœur, les membres présents de la municipalité, sur la proposition de Touzeau et de Coilanne, décident qu'un *arbre de la Liberté* sera planté le lendemain à Saint-Sulpice.

En effet, le 12 janvier au matin, l'on procède à cette plantation avec le concours de toute la troupe, qui tire une salve en honneur de la République et qui entonne le chant de *la Marseillaise*. La cérémonie achevée, cinquante hommes de la colonne sont désignés pour rester pendant plusieurs jours encore sur les lieux de l'insurrection ; vingt-cinq seront cantonnés à Saint-Sulpice et vingt-cinq à Momaison. Le reste de la troupe se met en route pour Montaigu, où elle arrive à quatre heures du soir, avec un seul des insurgés désignés sur les mandats, qui s'est fait prendre dans la nuit précédente, et qui sera retenu dans les prisons du chef lieu du district en attendant sa comparution devant le tribunal révolutionnaire.

En vérité, le succès n'était pas considérable. Néanmoins, le citoyen commissaire Coilanne terminait son rapport du 12 janvier 1793, signé également par Sorin, maire de Montaigu, et Touzeau, maire de Saint-Sulpice, par la déclaration suivante :

"Nous croyons qu'il est de notre devoir de rendre hommage à l'intelligence et à la prudence que nos frères de Nantes, troupes de ligne et gendarmerie, ont mis dans l'exécution de leurs différentes opérations. L'administration de Montaigu leur doit le rétablissement de l'ordre et la tranquillité de son territoire. Agréez, chers citoyens, sa reconnaissance et la mienne en particulier."

A dire vrai, les frères de Nantes n'avaient pas rendu leurs services pour le seul honneur de servir la République. Ils exagéraient tellement la note à payer et la solde qui leur était due, que l'administration départementale de la Vendée se voyait obligée de la réduire, et de remplacer les troupes nantaises demeurées à Saint-Sulpice par soixante-six hommes de la garde nationale de Fontenay-le-Comte, chef-lieu du département, en attendant que le lieutenant-général Vertheuil donne l'ordre d'y placer une compagnie de troupes de ligne.

Grâce à ces mesures, les populations de Saint-Sulpice et des villages voisins ne paraissent plus s'être soulevées, jusqu'au 11 mars suivant. Toutefois, les événements des 6-10 janvier, dont on comprendra facilement tout l'intérêt pour l'histoire de la préparation des guerres de Vendée, méritaient qu'on les signalât d'autant mieux qu'ils sont à notre connaissance le premier rassemblement royaliste et en même temps le plus important qui eut lieu en Vendée entre le 1<sup>er</sup> janvier et les 11-13 mars 1793, date du soulèvement général de cette immense contrée qu'on appelle si justement la *Vendée militaire*.

*Campagne de 1793.* - Le 11 mars, tous les hommes valides de la paroisse sont de nouveau rassemblés, armés de piques, de fourches, de faux et de quelques fusils, et cette fois pour longtemps. Ils se dirigent, avec les *gars* des paroisses voisines, à l'assaut de Montaigu qui, le 13, tombe au pouvoir des royalistes.

L'armée catholique et royale, si improvisée soit-elle dans ses débuts, n'en reçoit pas moins, dès les premiers jours de l'insurrection, une organisation véritable. La Vendée militaire est divisée en *paroisses*, en *divisions* et en *armées*.

La paroisse de Saint-Sulpice forme *trois compagnies* distinctes, dont les chefs sont choisis par les

nouveaux soldats. La première compagnie a pour capitaine *Jacques Gasset*, de la Caillaudière, qui est en même temps sans doute le capitaine-commandant de toute la paroisse ; la deuxième est placée sous les ordres de *Jean Amiaud* ; le capitaine de la troisième est *Louis Amiaud* ; on trouve encore sur une autre liste *Louis Lardière* avec le grade de capitaine ; *Pierre Richard* (aïeul des Fradet, de la Chevasse) est le lieutenant porte-drapeau de la paroisse et reçoit plusieurs blessures en défendant l'étendard fleurdelisé qui est confié à sa bravoure. Tous les hommes valides de Saint-Sulpice (à la seule exception des frères Touzeau, qui, d'ailleurs, ne servirent pas davantage dans les armées républicaines)<sup>24</sup>, prennent part à la guerre dans une de ces trois compagnies, regagnant leur foyer, de même que les anciennes *milices*, une fois que le danger semble à peu près écarté. Quelques-uns cependant restent d'une façon permanente sous les armes : ce sont les *volontaires*, en général cavaliers, formant un corps de troupes *actives*, placé plus directement sous les ordres du chef de division.

Tandis que toutes les paroisses du canton de Rocheservière font partie de la division de Vieilleville, celles de Saint-Sulpice et de l'Herbergement (qui dépendent alors du canton des Brouzils) sont rattachées à la *division de Montaigu* ; elles ont donc, durant toute la guerre, M. *Reseau* comme chef de division. Enfin, cette division qui, au début de la guerre, dépend de l'armée du vieux général de *Royrand*, qui sera tué près de Laval, se rattache définitivement, vers la fin de l'année 1793, à l'armée du *Bas-Poitou* et du *pays de Retz*, qui a pour commandant en chef le célèbre *François-Athamase Charette de la Contrie*, si populaire encore dans nos campagnes. Il devient du reste généralissime en 1795 et sera le dernier grand chef vendéen à lutter contre la République.

Faire l'histoire de Saint-Sulpice pendant ces guerres et celle des compagnies de cette paroisse, serait retracer la grande épopée vendéenne presque tout entière, et notre cadre restreint ne nous le permet pas. Nous signalerons donc seulement les passages des documents ou des auteurs dans lesquels le nom de Saint-Sulpice se trouve positivement cité.

Quelques semaines après la prise de Montaigu est convoqué un conseil de guerre dans le but de former dans chaque paroisse un Comité d'organisation civile et militaire qui sera composé, suivant la population, de trois à neuf membres. Ce Conseil tenu à l'Oie, le 4 avril 1793, comprend les députés des paroisses de Saint-Sulpice-le-Verdon, de l'Herbergement, des Brouzils, etc.<sup>25</sup>.

Les compagnies de Saint-Sulpice prennent part au siège de Nantes (fin juin), à la bataille de Luçon (14 août), et parmi leurs morts on signale le nom d'Etienne Coutand, etc. ; elles ont de nombreux blessés.

Le 14 septembre, le territoire de Saint-Sulpice, de Mormaison et de Saint-André est occupé par les armées des généraux Kléber, Canclaux et Beysser, qui se concentrent pour attaquer Charette. Celui-ci est battu à Montaigu le lendemain, mais il prend, les jours suivants, d'éclatantes revanches à Torfou, Montaigu, Saint-Fulgent, où, dans les deux premières surtout, les soldats de Saint-Sulpice contribuent largement à la victoire.

Après avoir raconté la bataille de Saint-Fulgent, l'abbé Deniau ajoute : "Le canon avait annoncé la bataille au commandant de Vieilleville qui avait rassemblé à la hâte trois cents cavaliers et s'était porté sur la route de Montaigu. Il pressa lui aussi, de ce côté, les fuyards et en fit un grand massacre... Si sa division et celle de Saint-Sulpice n'eussent point été trompées par la fausse indication que leur avait donnée Charette de se trouver le lendemain sur le flanc droit de l'ennemi, à une heure plus avancée, elles les anéantissaient jusqu'au dernier ; mais ayant été prévenues que la bataille commencerait beaucoup plus tôt, elles s'étaient rendues à leurs postes avant l'ouverture du feu, et lasses d'attendre elles s'étaient retirées dans leurs quartiers<sup>26</sup>."

Après cette bataille, les soldats de Saint-Sulpice paraissent se diviser en deux bandes distinctes. L'une suit le général de Royrand et la Grande Armée ; elle prend part à son exode victorieux jusqu'à la Manche, à ses souffrances, à sa déroute : François David est tué à la bataille de Pontorson, le 18 novembre ; René Girardin, Jean-Baptiste Tiennay et Louis Petit, tous trois de Saint-Sulpice, sont au nombre des prisonniers massacrés après la défaite de Savenay, le 23 décembre 1793<sup>27</sup>, et incontestablement Saint-Sulpice fournit bien d'autres victimes. L'autre partie cependant revient dans le

<sup>24</sup> Suivant les *Arch. dép. de la Vendée* (L. 275), il n'y eut pas un seul habitant de cette commune à prendre une part quelconque dans les guerres de la République.

<sup>25</sup> Benj. FILLON : *Pièces contre-révolutionnaires du commencement de l'insurrection vendéenne* p. 61.

<sup>26</sup> *Histoire de la Vendée*, II, p. 311.

<sup>27</sup> LALLIE : *La justice révolutionnaire à Nantes*.

pays, continuant à combattre presque journellement sous Charette et ses lieutenants.

Le 13 janvier 1794, Charette attaque les forces du colonel Joba près des Brouzils ; il va vaincre, quand une embuscade habilement placée met le désordre parmi les Vendéens. Charette, en les ralliant du côté de l'Herbergement, est frappé d'une balle au bras près de l'épaule. Malgré la douleur, il garde tout son sang-froid et veut entraîner ses hommes dans un retour offensif qui peut encore assurer le succès ; rien n'y fait et seuls les mauvais chemins arrêtent la cavalerie républicaine dans sa poursuite contre les royalistes qui ne se sentent hors de danger qu'au hameau des Forges, où ils font halte quelques instants. Dans la soirée, ils franchissent l'Izoire grossie par les pluies et le dégel et se réfugient dans les bois de Grammont, paroisse de Saint-Christophe-la-Chartreuse, où les Bleus n'osent les déloger.

*Les Colonnes infernales à Saint-Sulpice en 1794.* - Cette série de victoires et de défaites n'a pas encore affaibli la Vendée qui reste tout aussi menaçante. C'est alors, au mois de janvier 1794, que, pour en finir avec les royalistes, la Convention organise douze colonnes dont les commandants reçoivent les instructions officielles suivantes :

"Tous les brigands... seront passés au fil de la baïonnette. On en agira de même avec les filles, femmes et enfants qui seront dans ce cas. Les personnes seulement suspectes ne seront pas plus épargnées. Tous les villages, métairies, bois, genêts et généralement tous ce qui peut être brûlé sera livré aux flammes..."<sup>28</sup> Le pays de Charette sera occupé par trois de ces colonnes, si justement dénommées les *colonnes infernales*, placées sous les ordres des généraux Haxo, Dutruy, Cordellier, etc.

Ces généraux partent le 22 février, chacun de leurs cantonnements respectifs, à la poursuite de Charette, qui, avec son habileté ordinaire, se retire, le 25, vers Saint-Hilaire-de-Loulay. Cordellier, le premier averti de cette contre-marche, se met aussitôt en route, passe à la Chevasse et à l'Herbergement et arrive à Saint-Hilaire, mais déjà Charette a disparu, se reportant sur Saint-Sulpice et les Lucs en suivant des chemins détournés. Cordellier court derrière lui, l'atteint aux landes de Boisjarry, en Mormaison, où il trouve une défaite complète, le 28 février au matin.

Toutefois Cordellier qui, dès le 27, a déjà rempli une partie de sa barbare mission, se venge de sa défaite sur les habitants de Mormaison et sur ceux de Saint-Sulpice laissés sans défense. Il envoie, le lendemain, son avant-garde brûler le bourg et son église ; les villages de la Caillaudière-aux-Tireaux, de la Boucherie, de la Siffraire et de l'Hôpital sont les plus éprouvés : on compte déjà de nombreux morts. Puis cette œuvre de feu et de sang accomplie, les Bleus essaient de rejoindre Charette à la Vivantière, entre les Lucs et Beaufou.

Les colonnes infernales traversent de nouveau Saint-Sulpice les jours suivants. Le 2 mars, elles tuent les gens de la Chevasse et de Villeneuve ; les 3, 5, 10, 15 et 16, les massacres continuent : le sexe et l'âge ne sont jamais un motif de clémence<sup>29</sup>.

Charette, lui, est toujours insaisissable. Afin d'éviter Haxo qui, à son tour, s'attache à ses pas, il passe par Saint-André et Saint-Sulpice pour se diriger vers les landes de Boisjarry. Quelques jours après, Charette est du côté de la Roche-sur-Yon. Haxo réussit à couper son armée en deux tronçons ; l'une prend la route de Venansault avec le général, l'autre sous la conduite de Dugua de Montbert, celle de Saint-Denis-la-Chevasse.

La première n'éprouve que peu de pertes, tandis que la seconde est exposée aux coups de Haxo qui la harcèle jusqu'à Saint-Sulpice. Arrivés en ce bourg, le 10 mars, les hussards républicains massacrent les blessés vendéens qui y ont été abandonnés<sup>30</sup>.

C'est ici sans doute que doit se placer l'anecdote qui vante que nous lisons sur l'héroïne de la Gaubretière, Marie Lourdaï, dans *Vendéennes* de M. le comte de Chabot (p. 181-188).

"...Un autre jour, suivant un convoi de blessés près de Saint-Sulpice, les Bleus tombèrent sur eux et massacrèrent tous les blessés. Se voyant perdue, Marie se laisse tomber à terre et fait la morte : plusieurs blessés sont massacrés sur elle ; elle reste immobile jusqu'au lendemain ; elle se relève à grand-peine ; apercevant autour d'elle plus de deux cents morts et n'ayant personne pour lui aider à les enterrer, elle s'en fut après avoir prié pour eux. *J'étais alors exténuée de besoins*, disait-elle, *je trouvai*

<sup>28</sup> Arch. hist. du ministère de la guerre, Armée de l'Ouest - déjà publié.

<sup>29</sup> Registre aux Archives communales de Saint-Sulpice.

<sup>30</sup> CRÉTEAU-JOLY (Drochon), II, 197-198.

*du pain tombé d'une charrette, j'en mangeai un morceau.*"

Cet épisode se rapporte peut-être à ce qu'on appelle sur certains titres, "le combat de Saint-Sulpice contre l'armée du Nord".

Quant aux troupes commandées par Charette en personne, elles ont gagné Maché et de là reviennent à Saint-Sulpice, où leur général compte y trouver Dugua de Montbert ; mais celui-ci vient de licencier par méprise le rassemblement qui attendait Charette. Fort à propos, au même endroit, les forces de Joly viennent le rejoindre, et il les entraîne des Lucs aux Brouzils, des Brouzils à Bouaine. Haxo veut lui couper la retraite et fait occuper en conséquence par une de ses colonnes le bourg de Saint-André, et par une autre ceux de Saint-Sulpice et de l'Herbergement. Charette se sauve encore, et, le 18, les Bleus n'ont que la satisfaction de ruiner quelques villages et de tuer neuf habitants de Saint-Sulpice : le village de la Villatière est plus particulièrement atteint. Le 21, Haxo, que l'on considère comme l'un des meilleurs généraux de la République, est aux Clouzeaux, où il trouve la mort en même temps que la défaite. Du côté des royalistes, Louis Gallot, de Saint-Sulpice, est au nombre des morts.

Le 11 avril, dans la soirée, Charette passe encore à Mormaison et à Saint-Sulpice, et se heurte, dans les landes de la Copechagnière, à un escadron républicain qu'il met en complète déroute<sup>31</sup>.

Le 17, toute l'armée de Charette, qui revient de la forêt de Thouvois, traverse de nouveau Saint-Sulpice pour se rendre à Saint-André-Goule-d'Oie.

Le 6 juillet, le lieutenant de Vimieux, le général Durisat, quitte Montaigu pour poursuivre Charette dans la direction de Beaufou, et passe également par Saint-Sulpice ; mais les mille hommes qu'il commande sont harcelés par la cavalerie royaliste, et il rentre en vaincu à Montaigu, le 9 au soir<sup>32</sup>.

Le 16 juillet, les colonnes infernales sont confiées au général Huché, homme altéré de sang et capable de tous les crimes, au dire des républicains eux-mêmes. Saint-Sulpice est de nouveau la proie de ce monstre. "Partout où passe cette colonne du général Huché, disent les renseignements du Comité du Salut public, depuis Montaigu jusqu'à Palluau, tout a été pillé d'une manière horrible, et le bétail a été totalement enlevé<sup>33</sup> ; on parle ensuite de viols et autres méfaits qu'une plume honnête ne peut raconter. Du 16 au 20 juillet, la région est mise à feu et à sang<sup>34</sup>.

A combien de récits émouvants pourrait donner lieu le passage des colonnes infernales !

Du bourg de Saint-Sulpice il ne reste plus guère que des cendres. Une pièce du 24 prairial an III - 12 juin 1795, précise que "ce petit bourg a été entièrement rasé ; les bestiaux, meubles et effets, appartenant aux habitants, ont été enlevés tant par les troupes de la République que par les Vendéens<sup>35</sup>" "Il ne reste plus que les fondements de la cure", l'église est totalement incendiée et seuls les murs subsistent à cinq mètres de hauteur<sup>36</sup>.

Ce 28 février 1794, jour néfaste entre tous, est pourtant celui d'un merveilleux prodige.

La colonne de Cordellier une fois passée, les gens de la paroisse qui ont pu échapper au massacre s'empressent d'aller enterrer leurs morts et de contempler, une fois encore, les ruines toutes fumantes de leur vieille église. Mais qu'elle n'est pas leur surprise, quand ils trouvent intacte, sous les décombres de l'église incendiée, la statue de la Madone, près de laquelle ils venaient prier si souvent, et qui était le but d'un pèlerinage fréquenté par les paroisses voisines, chaque année au 8 septembre. Tandis que les autels, toutes les boiseries, tous les ornements, toutes les autres statues sans exception aucune ont été la proie des flammes, seule, ô prodige ! la "bonne Vierge" *en bois* a bravé l'incendie et repose doucement, un peu noircie sans doute, mais indemne cependant, sur un lit de cendres toutes branlantes.

Recueillie par le sacristain, Pierre Favreau, du village de la Caillaudière-aux-Hillarets, et dès lors dite *miraculeuse*, cette statue fut cachée, jusqu'à la fin de la tourmente révolutionnaire, chez ce brave paysan, derrière un coffre. Lorsque le culte put reprendre librement, on comprend avec quel respect,

<sup>31</sup> Mémoires de Lucas-Championnière.

<sup>32</sup> SAVARY, IV.

<sup>33</sup> Arch. nat., AF 11, 269.

<sup>34</sup> SAVARY, IV, p. 10, 26-42.

<sup>35</sup> Arch. dép. de la Loire-Infér. L 1035. - Il s'agit d'une demande de secours adressée par Jean-François Renaudin, né à Saint-Sulpice en 1767, "originaire de la Guadeloupe" (*sic*), qui a été fait prisonnier par les Anglais, et dont la mère, âgée de soixante-dix ans, habite au bourg de Saint-Sulpice ; il obtint 2.000 francs. Renaudin devint, aussitôt après la Pacification, maître d'école à Montaigu (1796).

<sup>36</sup> Arch. Départ. de la Vendée, Q 14.

avec quelle joie enthousiaste les paroissiens, de Saint-Sulpice réintégrèrent la précieuse relique dans leur église restaurée<sup>37</sup>. Nous y reviendrons au chapitre de l'histoire religieuse.

La rage des soldats s'est exercée jusque sur les inoffensives croix de bois que les pieux habitants de la paroisse avaient édifiées "à la croisée" de leurs creux chemins. Près du village de la Bernerie, il existe deux croix placées côte à côte, formant la limite de Saint-Sulpice et des Brouzils. Un détachement de bleus s'acharne contre elles ; l'une est déjà brisée et réduite en morceaux, l'autre est sans doute plus solide. Des coups de hache viennent enfin de la jeter à terre, quand plusieurs royalistes, armés de leurs fusils, arrivent surprendre les républicains dans leur sacrilège besogne. La horde impie s'enfuit laissant deux morts, et aujourd'hui encore on ne voit plus qu'un simple morceau de bois venoulu, dont il manque les bras de la croix, mais qui, tel qu'il existe, n'en reste que plus précieux et plus sacré.

Les métairies, les granges, les étables sont la proie des flammes. Le logis du bourg est saccagé. Le château de la Bégauidière, déjà fort délabré, n'est plus qu'une ruine ; celui de la Chabotterie a beaucoup à souffrir et ne doit qu'à une circonstance fortuite de n'être pas entièrement brûlé.

Un état des lieux, daté du 2 germinal an IX - 23 mars 1801, relate que les servitudes principalement et la partie sud du château "ont été totalement incendiées", que "le vitrage en plomb n'existe presque plus nulle part", que pour faire des balles "les rebelles (royalistes) ont enlevé une dalle en plomb, dont la perte a achevé de ruiner la couverture", que nombre "d' dégradations ont été commises par les troupes qui y ont séjournées"<sup>38</sup>. Si la Chabotterie n'a pas le sort de la plupart des châteaux de la Vendée, c'est qu'elle est considérée par les généraux républicains comme un point stratégique ou tout au moins comme un poste important dans ce pays dévasté. La tradition rapporte même que le jour où les bleus mettent le feu au château, l'officier du poste (lequel ne serait autre que l'adjudant-général Travot, ce qui n'est point du tout prouvé) serait arrivé fort à propos, et, entrant dans une violente colère, il aurait ordonné aussitôt d'arrêter l'incendie et aidé lui-même à l'éteindre.

Partout les animaux sont égorgés ou enlevés. Une colonne, guidée par un habitant de l'Herbergement, nommé Pierre Echasseriau, qui s'intitule "guide des armées républicaines", procède à un pillage en règle, le 22 avril 1794. Elle enlève à Michel Brochard, métayer de Badreau, quatre bœufs, sept taureaux, cinq vaches, cinq noges, quinze moutons, une charrette, des lits, cinq armoires pleines de linge, ses grains, son vin, etc., le tout estimé alors 5.100 francs. Elle opère le même jour chez le métayer de la Bégauidière, Pierre Douillard : deux bœufs, six taureaux, quatre noges, deux vaches, deux veaux, deux juments, cinq lits et cinq armoires de linge, du blé, du vin, tel sera le butin estimé 4.300 francs. Louis Grasset, métayer de la Caillaudière, se voit enlever vers le même temps ses bestiaux et ses meubles évalués 3.114 francs. Et la liste serait longue s'il fallait faire connaître les états des pertes de ces braves laboureurs que l'on conserve pour la plupart aux *Archives de la Chabotterie*.

Tous ces désastres ne sont rien en face des massacres dont Saint-Sulpice devient le théâtre sanglant à la fin de février et au mois de mars 1794.

Voici quelques traits, entre bien d'autres, que nous ne pouvons nous empêcher de citer.

Le premier est extrait de la *Généalogie de la Maison de Goué*.

"La métairie de la Boucherie, qui dépendait de la Chabotterie et qui venait d'être donnée en partage aux de Chevigné, proches parents des Goué, était cultivée par deux ménages Amiaud, dont les filles avaient l'âge de M<sup>les</sup> de Goué. Aussi ces dernières y allaient-elles fréquemment et, en ces temps troublés, il s'était établi une affectueuse camaraderie entre les jeunes paysannes et les jeunes châtelaines qui, vêtues comme leurs compagnes, s'éloignaient de la Chabotterie dès que l'on présentait une colonne républicaine.

M<sup>les</sup> de Goué se trouvaient donc cachées à la Boucherie, le 28 février 1794, quand on annonce qu'une troupe de bleus se dirige sur le bourg par ce village en incendiant les fermes. Il faut fuir ! On fait passer les plus jeunes en avant, c'est-à-dire la cadette des filles Amiaud, puis Louise de Goué. Elles réussissent à escalader l'échalier voisin de la maison et s'enfuient. Mais les soldats se sont rapprochés et pendant qu'Henriette de Goué saute l'échalier du champ nommé le Grand-Chaume, elle est atteinte d'un coup de feu et tombe ; tous ceux qui suivent, Charlotte de Goué, Jeanne et Anne Amiaud, Mathurin Amiaud Françoise Douillard, son épouse, Catherine Beauvineau, veuve de Jean

<sup>37</sup> Ce fait a été déjà publié par un certain nombre de journaux et de revues, et plus récemment par la *Vendée Historique* (1907).

<sup>38</sup> *Arch. de la Chabotterie*.

Amiaud, et enfin Pierre Amiaud, périsent massacrés par les soldats de la République. Henriette de Goué ne doit la vie qu'à une circonstance fortuite. Grièvement blessée et sans connaissance, un bleu la prend par son tablier qui cède sous le poids du corps tombant à terre comme une masse inerte ; il la laisse pour morte et va plus loin continuer le carnage. Quant à Louise de Goué et à sa compagne, elles courent éperdues vers les landes de Boisjarry, et ne peuvent que dans la soirée, après maints détours, trouver un gîte à la métairie des Mitonnières, presque mortes de terreur, de fatigue et de faim. - Après la paix, M<sup>les</sup> de Goué choisirent un des membres de cette famille dévouée, Louis Amiaud, de la Boucherie, pour cultiver la métairie de la Chabotterie, où ses descendants existent encore."

Ce même jour, Pierre Cartaud, âgé de quarante-sept ans, et Julien Gourraud, de la Caillaudière, vieillard de soixante-quinze ans, sont enfermés chacun dans leur maison et périssent brûlés par le feu que les soldats de Cordellier prennent soin d'attiser avec un sauvage plaisir.

Le 2 mars, les gens de Villeneuve sont encore à table quand la colonne débouche par le sentier et vient les surprendre. Tous ceux qui se trouvent là, sans exception aucune, même Jean et Pierre Douillard, âgés de deux et quatre ans, sont passés à la pointe de la baïonnette.

Le 18 mars, M<sup>lle</sup> Rose Gourraud de la Bonnelière est surprise sous un déguisement par les républicains. Ceux-ci s'aperçoivent à ses mains blanches et à ses doigts effilés tremblants de fièvre qu'elle n'est pas une paysanne. *C'est une ci-devant peut-être !* et stimulés par cette pensée, ils la font mourir avec des raffinements de cruauté.

Marie Mériaud, âgée de vingt ans, est une forte et jolie fille ; les bleus s'en emparent et après avoir été violée par plusieurs de ces énergumènes, c'est avec plus de résignation et comme une délivrance qu'elle reçoit la mort. Elle fut enterrée dans le pré de "la Prée" entre l'Hôpital et la Renaulière, suivant le témoignage du bonhomme Sorin<sup>39</sup>.

Que d'anecdotes à raconter ! Bornons-nous à citer celle-ci encore.

Un soir d'hiver, à l'époque où les chemins du Bocage sont à peu près impraticables, une colonne républicaine vient à passer par le bourg de Saint-Sulpice avec plusieurs charrettes à bœufs chargées de dépouilles. Arrivées devant l'école actuelle des garçons, les charrettes ne peuvent plus avancer ; une petite mare, qui s'y trouvait alors tout en face, a débordé et amolli davantage encore le sol du sentier. Les bleus s'acharnent à faire avancer les bœufs, mais plus on les excite plus ils s'enlisent dans la boue ; un des attelages tombe bientôt avec la charrette dans la mare et tous les efforts sont vains pour en retirer et les bœufs et la charrette. Si nous rapportons ici cette tradition, c'est qu'elle est en quelque sorte confirmée par les faits, car lorsque fut construite la route actuelle de Saint-Sulpice à l'Herbergement, on trouva face à l'endroit que devait plus tard occuper l'école, près de l'ancienne mare, des fers entières de charrette qui provenaient évidemment de la charrette embourbée.

Parfois, en effet, la Providence vient protéger les habitants de Saint-Sulpice. C'est ce que relate une ordonnance de M<sup>le</sup> Pailloy, évêque de la Rochelle et de Luçon, adressée au curé de Saint-Sulpice, le 10 décembre 1810 :

*"Vu la demande que vous nous avez faite relativement à l'établissement de la confrérie du Sacré-Cœur de Jésus dans votre église, nous disant que le vœu en avait été fait par vos habitants pendant la guerre civile de la Vendée et qu'un danger éminent les menaçait de toutes parts et qu'ils désiraient ardemment pouvoir dans ce moment accomplir ce vœu... nous vous l'accordons..."*

Devant un fait si précis, qui montre une fois encore combien était grande la dévotion de nos

<sup>39</sup> Il ne faut pas s'étonner s'il y a parfois des représailles terribles.

Le jour de la victoire de Montaigu, le 21 septembre 1793, tandis que les Vendéens courent après les fuyards, le sergent René Geay, de la Vieille-Cour, Intrépide entre tous et d'une force herculéenne, atteint près des halles de la ville deux bleus qui s'enfuient et, les saisissant de ses bras musclés par le collet, il leur brise la tête l'une contre l'autre. - Un soir, dans une maison de la Caillaudière-aux-Pirons, deux femmes filent leur quenouille ; elles s'entretennent tristement de leurs parents massacrés par les bleus et des absents qui combattent auprès de Charette, quand tout à coup un soldat républicain, ne voyant que des femmes, se présente exténué et demande un peu de nourriture. Les Vendéennes le reçoivent avec politesse ; mais tandis que le militaire se débarrasse de son équipement, elles sortent sous le prétexte de puiser de l'eau et décident de se venger. En effet, tandis que l'une offre à boire, l'autre, Marie Pineau, passe lestement son tablier autour du cou du bleu et, tirant de toutes leurs forces, elles parviennent aisément à l'étrangler.

Ces exemples de cruauté sont assez rares cependant de la part des Vendéens. Ceux que nous citons sont les seuls que nous ayons pu recueillir, et, en toute impartialité, nous avons tenu à les signaler.

<sup>40</sup> *Arch. du presbytère*.

Vendéens au Cœur Sacré de Jésus dont tous portaient l'insigne sur la poitrine, nous ne pouvons exprimer qu'un regret, celui de ne pas connaître le jour exact dans lequel fut fait ce vœu solennel. Nous croyons néanmoins qu'il eut lieu au mois de mars 1794, puisqu'il est accordé des indulgences spéciales pour chacun des vendredis du mois de mars.

*Campagne de la fin de 1794 et de 1795.* - Revenons aux soldats de Saint-Sulpice.

Nous les voyons, le 4 septembre 1794, avec leur chef de division Rézeau, approcher jusqu'àuprès de Nantes, à l'entrée du camp républicain de la Roullière, et rapporter des renseignements précieux à Charette qui, à la tête de ses divisions, en fait l'attaque le surlendemain. Dans cette brillante victoire de la Roullière et dans celles qui suivent à Fréigné ou Fréigné<sup>41</sup> et aux Moutiers (14 et 24 septembre), les compagnies de Saint-Sulpice font preuve du plus grand courage.

Dès le début de l'année 1795, le gouvernement de la République, qui craint de ne pouvoir jamais venir à bout de celui qu'on appelle le *roi de Vendée*, se décide à négocier avec Charette. Les négociations se terminent par le fameux traité de la Jaunaye, au cours duquel les représentants républicains s'engagent verbalement à rétablir la royauté<sup>42</sup>.

Charette qui, durant trois ans, rayonne dans toute la contrée, allant et venant de la forêt de Grâla au pays de Retz, passant et repassant sans cesse par Saint-Sulpice, s'arrête maintes fois à la Chabotterie où nous avons vu ses soldats enlever la belle dalle de plomb qui surmontait la toiture pour en faire des balles. Durant cette paix momentanée, et pour mieux dire, pendant toute l'année 1795, Charette, qui a établi son camp à Belleville, s'en absente souvent allant aux châteaux du Recrédit et de l'Eraudière ou à son ancien cantonnement de la Bézilière, près des landes de Boisjarry. De temps en temps même il se rend dans une chevauchée rapide aux châteaux de la Roche-Boulogne et de la Chabotterie, où il vient saluer les jeunes châtelaines, M<sup>me</sup> Louise de Goué et sa sœur Henriette qui, profitant de cette trêve, se marie, le 19 mai, à son parent M. de Tinguy, lesquelles vont plus d'une fois "en sa cour" de Belleville, où l'on prépare les glorieux combats au milieu des danses et des bruyants festins.

Quand, à la fin de juin, les hostilités sont reprises, le territoire de Saint-Sulpice se voit de nouveau envahi par les troupes armées, tant royalistes que républicaines. Les compagnies de la paroisse, si décimées soient-elles, restent toujours fidèles à Charette. On les trouve, le 26 août, attaquant près de Montaigu une colonne et la mettre en déroute ; le 2 septembre, les divisions de Guérin et de Rézeau enlèvent, près de Montaigu également, un important convoi qui est dirigé aussitôt sur Belleville.

Le 27, la division Cailleau, que suit à la piste le général Bonnaud, lequel s'avance de Montaigu sur Belleville où il espère rencontrer Charette, engage l'action, quoique inférieure en nombre, près des landes de Saint-Sulpice, c'est-à-dire immédiatement après le village de la Chevasse, du côté du moulin de la Chabotterie. Quelques heures après, les royalistes reviennent à la charge et tombent encore à moins d'une lieue de là sur l'arrière-garde ennemie qui vient seulement de s'ébranler: on compte de nombreux morts et blessés de chaque côté, mais principalement du côté des républicains qui ont été par deux fois surpris.

M. Chassin, l'historien officiel de la Révolution en Vendée, ne fait pas même mention de cette chaude affaire, et Créteineau-Joly, l'abbé Deniau et les autres historiens qui en parlent, assignent à ce combat la date du 27 ou 28 novembre, tandis qu'il eut lieu dans la nuit du 28 au 29 septembre 1795 et le 29 sur les neuf et dix heures du matin, ainsi qu'il ressort du rapport officiel de ce combat encore inédit. Il nous est connu par une lettre de l'adjudant général Duthil au rédacteur de la *Feuille Nantaise*, datée de Nantes le 10 vendémiaire - 2 octobre<sup>43</sup>.

*"Une colonne forte de 4 à 5.000 hommes d'infanterie et 300 dragons, commandés par le général de division Bonnaud, est partie le 5 de ce mois (27 sept.) de cette ville (Nantes) escortant un convoi de vivres pour Montaigu, d'où elle s'est mise en marche le lendemain (28) pour se porter sur Belleville où était le quartier général de Charette : le jour de son départ de Montaigu, elle alla bivouaquer dans la lande de Saint-Sulpice et y passa la nuit pendant laquelle, à différentes reprises, les avant-postes*

*furent attaqués par les brigands qui, n'ayant pu entamer le gros de l'armée, remirent la partie au lendemain ; le 7 (29), à la pointe du jour, la colonne continua sa route sur Belleville, mais, vers dix heures du matin, son arrière-garde se trouva vivement attaquée ; mais le général divisionnaire Bonnaud s'en étant aperçu s'y porta sur le champ avec le 2<sup>e</sup> bataillon du 62<sup>e</sup> régiment. En un instant les brigands furent vivement repoussés et disparurent ; notre perte a été de 27 tués et 50 blessés (chiffres évidemment atténués). - Après cette action qui, comme on le voit, a été chaude, nous avons continué notre route et nous sommes arrivés à Belleville que Charette avait abandonné y trouvant trois hommes dont l'un était porteur d'un drapeau..."*

La retraite de Charette a été habile et le lendemain une nouvelle colonne républicaine est mise en déroute.

Il est encore fait mention d'un combat livré en Saint-Sulpice-le-Verdon, au cours de l'année 1795. La division de Guérin semble en faire tous les frais, et nous lisons dans l'état des soldats de Vieilleville, dressé par M. Thomas de Préneuf, en 1816, que Pierre Graton fut blessé à Saint-Sulpice, en 1795, au témoignage de Jean Froger, sergent, et de Vincent Clénet et Louis Guillet, soldats, présents à ce combat.

A partir du début de l'hiver et pendant les premiers mois de 1796, le passage de Charette à Saint-Sulpice devient de plus en plus fréquent, mais aussi celui des colonnes républicaines qui le harcèlent tous les jours davantage. Cette fois, elles ont ordre de ne plus inquiéter les habitants des paroisses qui ne seront pas surpris les armes à la main. D'ailleurs, si les populations conservent toujours le même dévouement pour Charette, elles n'en ont pas moins fait leur soumission et rendu une partie de leurs armes. C'est ce que rapporte une lettre datée de Nantes, le 20 frimaire / 11 décembre 1795, d'après laquelle on annonce que les communes de Saint-Sulpice, l'Herbergement, les Brouzils, Chavagnes, la Rabastelière, Chauché et la Copechagnière viennent, les deux ou trois jours précédents, de se soumettre, et que, ce jour même, les Essarts et Saint-Fulgent doivent les imiter<sup>44</sup>.

Charette, outre ses gentilshommes et ses déserteurs, n'a plus donc pour combattre avec lui que quelques paysans des paroisses avoisinantes. Toutes les forces républicaines sont lancées à sa poursuite. Travot, en particulier, se montre d'une activité surprenante et choisit souvent pour étape et pour poste d'observation le château de la Chabotterie.

C'est par suite de la présence dans ces lieux de ce général de la République que les champs voisins furent le triste théâtre de l'un des derniers combats et enfin du suprême effort de cette armée vendéenne qui vint s'y briser, après avoir vaincu les troupes les plus réputées du monde.

*Combat de la Chabotterie ou de la Bégaudière-Tréou (21 février 1796).* - Le 20 février, Charette a rassemblé les officiers qui lui restent au village de la Bégaudière, paroisse de Saint-Denis-la-Chevasse, à huit cents mètres de la limite de Saint-Sulpice, pour délibérer sur les propositions de paix que lui fait une fois encore la République. Il les repousse, et brandissant son épée : *On peut la briser jusqu'à la garde, s'écrie-t-il, mais je ne la rendrai jamais aux ennemis de mon roi ! Tant qu'une roue restera, la charrette roulera.*

Le lendemain matin, sachant que Travot ne doit pas être loin, il réunit les cent cinquante cavaliers et les cinquante à soixante fantassins qu'il a près de lui, et, quittant le village de la Bégaudière, sur les neuf heures du matin, il se porte dans la direction de Saint-Sulpice. La colonne suit la rive gauche de l'Izoire et a déjà dépassé la Chevasse, lorsque Hyacinthe de la Robrie, détaché en reconnaissance, aperçoit l'avant-garde de Travot. Il vient en rendre compte à son chef qui lui confie le commandement de son avant-garde et lui ordonne d'attaquer les républicains.

Ceux-ci, en effet, qui se trouvaient au quartier général de Pont-de-Vie, avaient été prévenus la veille au soir par le général Gratien de la présence de l'ennemi du côté des Brouzils, et ils s'étaient dirigés, le matin de bonne heure, dans cette direction, au nombre de huit cents environ, ayant à leur tête le général Travot.

La Robrie charge avec ses cavaliers à la hauteur du moulin de la Chabotterie, dit aussi de la Chevasse, situé sur la lande<sup>45</sup> ; les bleus les repoussent. Toute la troupe de Charette, y compris les

<sup>41</sup> La division de Vieilleville-Rocheservière y était commandée par son major, le comte de Chevigné, propriétaire de la métairie de la Boucherie ; il y trouva une mort glorieuse.

<sup>42</sup> Voir *Prise de Charette, étude* : p. 53-54.

<sup>43</sup> La *Feuille Nantaise*, n°12, 12 vend.-4 oct. 1795. Le n°10 de ce journal du 2 octobre annonçait que 55.000 hommes étaient déjà lancés à la poursuite de Charette, et que les troupes des Pyrénées-Occidentales (qui prirent une large part à sa capture) allaient arriver.

<sup>44</sup> La *Feuille Nantaise*, n°90, 30 frimaire - 21 décembre.

<sup>45</sup> Le moulin de la Chabotterie, ainsi dénommé dans les anciens titres et par la carte de Cassini, est désigné généralement, depuis la Révolution, sous le nom de moulin de la Chevasse. Du reste, il a été entièrement rasé vers 1868, et de son emplacement, coté 74 sur la carte d'état-major, il ne reste que le souvenir.

femmes qui ne l'ont pas quitté, font un dernier effort et cherchent à se faire jour sur le corps des bussards de Travot. Malgré une opiniâtre résistance, cette fois l'ennemi fléchit, et la victoire semble assurée, quand, au même instant, quatre cents grenadiers sortent à l'improviste d'une embuscade et se précipitent sur cette faible troupe criblée de balles, les royalistes lâchent pied, les uns se rejetant du côté de la Chevasse et de la Bégauillère-Triou, où les républicains les massacrent presque tous ; les autres courent éperdus jusqu'à la Bernerie et dans les bois de la Pilorgère, où ils trouvent un abri ; d'autres enfin, avec leur général, gagnent Saint-Christophe-la-Chartrreuse et les bois de Grammont.

"La noblesse, les émigrés, les chefs ont fait les frais de cette journée ; trente au moins ont été tués", écrit Travot avec orgueil dans son rapport au général Hocbe, daté de la Chabotterie, ce même jour, 2 ventose an IV.

Et en effet, parmi ceux-ci on compte Louis-Marie de Charette qui dans la poursuite est tombé de cheval entre le moulin de la Chabotterie et le village de la Chevasse<sup>46</sup> ; son cousin, le jeune Charette de la Colinière, récemment arrivé de l'armée autrichienne où il servait comme officier ; M. de la Porte, émigré ; Beaumelle<sup>47</sup>, etc. ; l'abbé Remaud, commissaire et aumônier de Charette, est blessé, ainsi que M. de Bérié, qui survécut des dix-neuf coups de sabre reçus dans ce combat. On apporte à Travot le guidon de Charette à fleurs de lys d'or, échappé de la main défaillante d'un de ses cavaliers frappé de mort, et le porte-manteau qui a glissé de la selle du général vendéen dans l'ardeur du combat, et où se trouvent plusieurs papiers de la plus haute importance (correspondance avec le roi et le comte d'Artois, etc.).

Dans cette triste journée où Charette a vu tomber tant de parents et d'amis dévoués, il a été séparé de sa pupille, M<sup>lle</sup> Poictevin de la Rochette, âgée de seize à dix-sept ans, propre nièce de la dernière dame de la Chabotterie, et des filles du vieux général de Couëtus, qui s'étaient trouvées aux premiers rangs durant tout le combat. M<sup>lle</sup> de la Rochette (plus tard M<sup>lle</sup> de Chantreau), ainsi qu'elle l'a depuis maintes fois raconté<sup>48</sup>, malgré une grave blessure à la tête<sup>49</sup>, a pu glisser à bas de son cheval et s'enfuir dans les bois. Après avoir erré quelques heures, épuisée de fatigue, elle revient sur ses pas, craignant de mourir de faim et de froid, et se rend à des soldats qui fouillent les cadavres vendéens. Les bleus espèrent que Charette est resté parmi les morts, aussi accueillent-ils leur prisonnière avec une joie secrète. Ils la conduisent toute sanglante sur le champ de bataille, puis, la plaçant en face des cadavres encore chauds qui sont étendus à terre, ils lui disent : *Regarde bien, citoyenne, reconnais-tu ces brigands-là ?* La noble jeune fille, domptant son émotion et ne voulant pas les déromper dans l'espoir de ralentir ainsi la poursuite de Charette, répond avec le plus d'indifférence possible : *Non, je ne les connais pas.*

Conduite au château de la Chabotterie, elle y retrouve l'aînée des demoiselles de Couëtus, qui avait été également blessée à la tête en même temps qu'elle. Après leur avoir pansé leurs blessures et s'être reposées, Travot - comme il le fera un mois plus tard pour Charette - donne l'ordre du départ, et toutes deux sont conduites à cheval au château de Pont-de-Vie, d'où on les transfère, en charrette le lendemain, aux Sables-d'Olonne.

Telle est cette triste journée à qui l'on a donné le nom de combat de la Chabotterie<sup>50</sup> et de la

<sup>46</sup> Il était le frère du grand Charette qui devait être fait prisonnier, un mois plus tard, à quelques cents mètres de là ; ce fut le père du général A. de Charette, tué à Aizenay, en 1815, et faïeu du baron de Charette, le célèbre général des Zouaves († 1911), et de toute la famille de Charette actuelle.

<sup>47</sup> Voici en quels termes M. de la Robrie, dans sa *Justification* (1815), rapporte la mort de Beaumelle et de Charette de la Colinière au combat de la Chabotterie : "... Dans une charge de cavalerie que j'ordonnai, le cheval du commandant de cette arme, M. Beaumelle, s'abattit et mit en danger les jours de ce brave officier, sur lequel plusieurs ennemis se précipitèrent. Je volai à son secours ; mes efforts pour le sauver furent inutiles ; un coup mortel l'atteignit, et engagé moi-même, je n'assurai ma retraite que par deux coups de pistolets et la vitesse de mon cheval. Ma colonne, intimidée par la perte de M. Beaumelle, avait lâché prise. Tout était en désordre. Plusieurs chefs provoquaient inutilement à la défense. M. Charette de la Colinière se trouvait enveloppé ; je l'aperçus, mais il succombait au moment où j'atteignais l'ennemi le plus acharné contre lui."

<sup>48</sup> A. DE BREM, *Hist. populaire des guerres de la Vendée*, 292-294.

<sup>49</sup> "Le grand coup de sabre qu'elle avait reçu en combat tant les bleus avait imprimé sur l'une de ses joues une longue et honorable cicatrice." *Mémoires publiés par la Revue du Bas-Poitou*, 1899, p. 257.

<sup>50</sup> Travot ayant écrit la Chabautière (et non pas la Chambaudière, comme l'ont publié Chassin et Bittard des Portes), de même qu'il écrira, un mois plus tard, Chabautière et Valentin, Chabotière, orthographe parfois usitée de la Chabotterie, l'auteur de *Charette* a cru devoir signaler qu'il ne fallait pas confondre cette Chambaudière en

Bégauillère ; M. Bittard des Portes lui donne, avec ceux-ci, un troisième nom, celui de combat des Brouzils, mais c'est une erreur - déjà plusieurs fois reproduite - puisque toute l'action se passa entre la Bégauillère-Triou, le moulin et le château de la Chabotterie. Cette affaire, qui est le dernier combat important que livre Charette, a pour lui les plus graves conséquences, car elle détermine, le lendemain, cinq chefs royalistes, dont Guérin (Vieilleville) et Hyacinthe de La Robrie (Saint-Philbert-de-Grand-Lieu), à faire leur soumission aux généraux de la République.

*La prise de Charette à la Chabotterie, le mercredi-saint 23 mars 1796 - 3 germinal an IV<sup>51</sup>.* - Depuis le combat du 21 février, la situation du général vendéen devient de plus en plus critique. Traqué de toutes parts par les forces républicaines réunies, pourchassé par les *colonnes mobiles* que le général Hoche vient d'organiser, avec la mission de ne jamais s'arrêter, la nuit comme le jour, et de rétrécir méthodiquement le cercle de troupes dans lequel il finira par succomber, en butte, sinon aux trahisons, du moins aux guets-apens sans nombre qu'ourdissent les officiers de l'état-major ennemi, "Charette, comme l'écrivit dans son rapport inédit le général Grigny, ne s'appliquait plus à former des rassemblements, mais seulement à nous éviter avec une adresse et une agilité surprenantes, secondé par le silence absolu de tous les habitants de la campagne, qui demeuraient muets vis-à-vis de nos différentes colonnes. Tantôt il couchait dans une métairie rapprochée de nos cantonnements, tantôt il préférait coucher dans les bois ; sans cesse nous allions droit où nous avions l'assurance de le trouver, et sans cesse il nous donnait le change. Nos troupes, fatiguées, rentraient dans leurs cantonnements, chagrines de l'avoir manqué".

Telle est, depuis un mois, l'existence de Charette et de ses derniers compagnons dans le pays de Saint-Sulpice et des environs, quand, le soir du 22 mars, après avoir pu échapper encore aux soldats du poste de Saint-Philbert-de-Bouaine, il s'arrête, trempé jusqu'aux os et écrasé de fatigue, dans une maison amie, celle de Jean Delhommeau, métayer de la Pellerinière ou Prélière, village situé à l'extrémité est de la commune des Lucs.

Après une nuit tranquille, et presque confiant dans la proposition de suspension d'armes qu'il a reçue l'avant-veille du général Grigny et son aide-de-camp Guinel, par l'intermédiaire du curé de Mormaison<sup>52</sup>, Charette, assis sur un banc de bois, fait un frugal repas avec des œufs durs, quand tout à coup, peu après sept heures du matin, la sentinelle placée dans la cour de ferme signale qu'une colonne de bleus, venant de la Grollière (Rocheservière), s'avance en ligne droite vers la Pellerinière.

- *Laissons-les passer*, répond Charette, nous sommes en propositions d'accommodement.

Pourtant la colonne s'avance dans un but nettement hostile. Il faut fuir, et, avec les quarante-cinq hommes qui forment sa dernière troupe, il s'écrie, en prenant sa carabine et ses deux pistolets :

- *Allons, mes braves enfants, c'est ici qu'il faut se battre jusqu'à la mort et vendre chèrement sa vie !* Et tous acceptent de mourir avec lui.

Mais Charette est habile, et après une heure et demie de poursuite et de détours sans fin dans la direction de Saint-Sulpice, le 4<sup>e</sup> bataillon de l'Hérault, que commande J. Gauthier, le chef du bataillon, pas plus heureux que la veille, perd la trace des royalistes et prend une fausse direction.

Il se croit sauvé quand, à neuf heures, il rencontre auprès du village de la Guyonnière (les Lucs),

Saint-Etienne-du-Bois avec la Chabotterie, comme tous les écrivains l'avaient fait jusqu'à lui. Ceux-ci seuls pourtant étaient dans le vrai. Quelques-uns d'entre eux rapportaient les détails de cette bataille au témoignage des combattants eux-mêmes ; d'ailleurs il n'existe aucune ferme, aucun château portant le nom de la Chambaudière dans la région comprise entre les Lucs et les Brouzils ; enfin, preuve définitive, le général Duthil écrit de Nantes, le 4 ventose : "L'adjudant-général Travaux écrit au général en chef Hoche, du château de la Chabotterie-Saint-Sulpice (*sic*), en date du 2 ventose, et lui annonce que la noblesse, la chevalerie, les émigrés et les brigands ont fait les frais de cette journée..." (*Feuille Nantaise*, n°156, 26 févr.) M. Bittard des Portes a reconnu son erreur, dont M. Chassin est seul responsable.

<sup>51</sup> Nous avons publié, en 1910-1911, dans la *Revue du Bas-Poitou*, et en tirage à part (imp. Lafolye, Vannes, 116 p.), une longue étude historique et critique sur la prise de Charette, d'après un grand nombre de documents inédits. Nous n'en donnons ici qu'un récépissé très résumé en priant le lecteur de se reporter, pour les indications des sources, les questions de critique et de détails, à notre ouvrage, que les *Revue*s scientifiques de Paris ont daigné gratifier de quelques éloges.

<sup>52</sup> Les pourparlers de Mormaison, dont nous avons ailleurs expliqué la nature (un guet-apens), et où la bonne foi de Charette était entière, furent, ainsi qu'il le déclara maintes fois durant sa captivité, la raison de sa présence dans ces parages et, par suite, celle de sa capture.

l'adjudant-général *Valentin* qui commande cent à cent cinquante grenadiers de la *demi-brigade des Vosges et Paris*. Un combat s'engage sur les versants des rives de la Rue, entre la Guyonnière et le Sableau. Là, sur une longueur de deux kilomètres, soit du côté des Lucs, soit du côté de Saint-Sulpice jusqu'au bourg, par les échaliers, les buissons, les chemins creux, tantôt sautant le ravin, tantôt détalant le long des fossés, parmi les haies et les petits taillis, enfonçant dans la boue et dans les ornières, royalistes et républicains font trois à quatre lieues toujours courant.

Après une vive fusillade, la troupe de Charette, qui a déjà perdu deux soldats, est protégée un instant par le bois de la Tremblaye ; mais *Valentin*, ayant disposé ses hommes en tirailleurs, en déloge la petite bande. Des coups de feu l'atteignent et font de nouveaux vides. La retraite est impossible. Il faut foncer sur l'ennemi et le panache blanc que Charette porte à son chapeau attire les balles sur lui.

- *Mon général, s'écrie* Pidfer dit Cassel, ancien déserteur du 72<sup>e</sup> de ligne en 1793, qui a pour Charette un espèce de culte, *dommez-moi votre chapeau et sauvez-vous !*

Et avant que celui-ci y consente, il saisit le feutre à plumes et s'en couvre. Le généreux soldat apparaît bientôt du côté opposé au toumant d'une haie, une balle le renverse, dix grenadiers s'acharnent sur lui : *C'est Charette !* s'écrient-ils, et ils le percent de coups. Les bleus ont déjà acclamé leur victoire, quand ils découvrent le stratagème. Ils reprennent leur course un moment interrompue mais, grâce à ce dévouement sublime, Charette et les trente-cinq hommes qui lui restent ont gagné du terrain et ils ont disparu.

Cependant *Valentin* a pu saisir la direction des fuyards et, vers dix heures et demie, il rejoint avec cinq grenadiers, près d'une femme (soit le Sableau, soit la Petite-Roche ou la Rogerie), le général royaliste qui, avec deux des siens, s'y repose depuis quelques instants. Nouvelle surprise de Charette. Dans sa précipitation il laisse sur la table ses deux pistolets et se sauve non sans avoir, derrière le plus proche buisson, déchargé une fois encore sa carabine sur *Valentin* lui-même.

La poursuite recommence ; mais Charette, à l'abri des buissons et des halliers qu'il connaît si bien, a déjà rejoint le gros de sa troupe, et les soldats de *Valentin*, la rage au cœur, d'abandonner leur proie qu'ils ont failli atteindre, vaincus par la course et exténués de fatigue, rentrent à la ferme la plus voisine (le Sableau ?) faire une halte bien gagnée.

Charette et ses soldats se sont dirigés vers le bois de l'Essart, vaste taillis qui paraît un asile sûr et où il cache encore quelques munitions. Mais depuis que Gauthier "a levé le lièvre", c'est la chasse en hallali courant ! "Tous les postes et les cantonnements sont en "course", écrit le général Grigny, et la vaillante petite troupe n'a pas fait le quart du chemin, qu'au moment d'atteindre le village de la Boulaye, elle rencontre, sur les onze heures et demie, un détachement de quatre-vingts hommes du *bataillon le Vengeur*, commandés par *Dupuis*, chef du poste de Saint-Fulgent, qui, dans la matinée a battu le bois de l'Essart. Les républicains n'aperçoivent que des paysans isolés, à peine échange-t-on quelques coups de fusils sans résultat, et l'insaisissable Charette a encore disparu.

Rejetés du côté de la Chabotterie, les Vendéens passent en courant les fermes de la Morinière et du Fossé, ils s'engagent dans le petit sentier qui coupe alors un taillis très épais, mais peu étendu, appelé *le bois de la Chabotterie ou bois Commun*<sup>53</sup>, et atteignent sans encombre le village de la Chevasse. Ils

<sup>53</sup> Ce bois, d'une contenance de trois hectares quarante ares, situé dans sa partie la plus proche à trois cent cinquante mètres du château dont il dépend, est toujours appelé, dans les actes antérieurs à la Révolution, *le bois de la Chabotterie* ; toutefois au XVIII<sup>e</sup> siècle (car depuis nous lui trouvons seulement le nom de la Chabotterie), une partie seule porte ce nom et la partie sud, limitée par le petit sentier, prend celui de *bois de la Basse-Musse*, comme étant bordée par le pré de la Musse. C'est ce nom de pré, prononcé devant M. Bittard des Portes par quelques paysans, dans un patois difficile à comprendre pour l'étranger, qui a fait dire à l'historien que Charette avait été pris, suivant la tradition, dans le bois de la Musse et non dans celui de la Chabotterie, comme l'indiquaient les rapports officiels. - Nous lui avons signalé cette erreur toute matérielle, puisqu'il n'existe pas de bois de la Musse, erreur qu'il a reconnue très volontiers. Vulgairement appelé, dès avant la Révolution, par les métayers, le *bois Commun*, en raison du pillage qu'y faisaient les gens du village de la Chevasse, ce bois est porté sous ce nom au cadastre de 1838. Il est souvent dénommé par les étrangers *le bois de Charette*, mais nous devons lui conserver ici son ancien et véritable nom, celui de *bois de la Chabotterie*.

Le chemin qui coupait ce bois et qui joua un certain rôle dans la prise du Vendéen, joignait l'Hôpital à la Chevasse en passant par la Morinière et le Fossé. Comme il facilitait le vol du bois, M. Achille de Goué le fit fermer vers 1845 : c'est à peine si l'on en voit la trace. Seul, le tronçon allant du pré de la Musse à la Chevasse, qui n'appartenait pas au même propriétaire, existe encore ; mais n'ayant plus sa raison d'être, depuis la fermeture du bois, il est abandonné et réduit à l'état de fondrière.

y prennent une croûte de pain tandis qu'une femme est placée en sentinelle (*Mémoires de A. Tortat* 1911, p. 34), et vont prendre le chemin de l'Étaudière, se croyant déjà sauvés, car le grand bois de l'Essart est tout proche, quand, au même instant, - par un fatal hasard plutôt que grâce à une trahison<sup>54</sup> - *Travot*, qui est parti dès six heures du matin de la Pitière<sup>55</sup>, et qui a battu toute la matinée la campagne, l'Essart en particulier, débouche par ce même chemin avec une forte colonne (*Chasseurs à cheval de la Vendée et premier bataillon des Chasseurs des Montagnes*) se rendant au château de la Chabotterie pour y déjeuner et y faire reposer ses troupes ; il oblige les royalistes à rentrer dans le taillis qu'ils viennent de traverser.

*Travot* a suivi des yeux la direction des fuyards, mais en chef prudent, il interroge à la hâte un paysan du village, dont il n'obtient d'ailleurs que de vagues renseignements, pendant que ses chasseurs à cheval piquent de l'avant pour leur couper la retraite et que son infanterie se lance à leur poursuite.

Un nouveau combat, le dernier, s'engage dans les fourrés et les prairies marécageuses qui entourent le bois de la Chabotterie.

Aux premiers coups de feu tirés près de la Chevasse, les quatre-vingts grenadiers du détachement le Vengeur accourent se réunir à *Travot*, qui, afin de mieux cerner le bois, fait mettre pied à terre à une partie de sa cavalerie. Il poste dans le pré de la Musse, à l'entrée du tronçon du sentier qui subsiste seul aujourd'hui, son aide de camp *Message* et le capitaine *Vergéz*, commandant les Chasseurs des Montagnes : ils pourront de cet endroit surveiller la sortie du chemin et les prés encadrant le taillis. *Travot* ordonne également à quelques hommes de se jeter dans le fourré, et descendant lui-même de cheval, il accourt rejoindre le gros de sa troupe, à l'autre extrémité du bois, du côté de la Chabotterie, où il espère cueillir Charette au passage.

En effet, les royalistes, ayant opéré une prompte retraite à la vue de la colonne ennemie, sortent déjà du taillis, la plupart débouchant du sentier. Plusieurs sont tués, d'autres se sauvent à grande peine, mais point de Charette. Alors *Travot* se rappelle la ruse employée un mois auparavant à Froidfond par le Vendéen, qui, surpris dans un bois, était revenu sur ses pas et avait pu ainsi lui échapper ; ses soldats, d'ailleurs, s'accordent tous à dire que le chef de la bande est resté dans le bosquet. Le général républicain, suivi des Chasseurs de la Vendée, *Jannet-Bauduère* et *Mercier-Colombière*, et de trois Chasseurs des Montagnes, s'élance donc du côté opposé rejoindre les officiers qu'il y a laissés, et dans sa course il perd son chapeau au panache tricolore.

Pendant ce temps Charette lutte avec l'énergie du désespoir.

Devant la troupe ennemie, le général vendéen est rentré avec les siens dans le taillis ; mais dans sa précipitation et déjà exténué par la course et le combat de la matinée, il n'a pu sauter l'échalier qui commande le passage, échalar aux barreaux enchevêtrés de ronces et d'épines, comme il s'en voit tant encore dans ce coin de bocage.

Ses plus proches compagnons accourent et l'aident à se relever. L'un d'eux est l'abbé *Remaud*, son aumônier, auquel il a déjà confié la mission de se rendre en Angleterre, près des Princes. Il connaît son dévouement et lui ordonne de l'abandonner pour qu'il puisse leur remettre le portefeuille de l'armée avec la dernière expression de sa fidélité :

- *Vous direz à Monsieur* (le comte d'Artois), *ajoute-t-il, que je saurai mourir en chevalier français.*

Il dit vrai.

Charette rassemble tout son courage et veut se diriger vers le Fossé et la Chabotterie, mais l'issue est fortement gardée, et revenant sur ses pas, il espère trouver le passage libre du côté de la Chevasse.

A peine a-t-il pénétré avec deux ou trois royalistes dans le pré de la Musse qu'il est aperçu par le

<sup>54</sup> On a désigné, comme auteur de cette infamie, tantôt *Hyacinthe Hervouet* de la Robrie, tantôt *Nicolas Buet*, médecin aux Brouzils, tantôt le frère de la servante du curé de la Rabatelière que les soldats de Charette avaient assassiné sans son ordre, après qu'il eut donné des preuves de sa trahison, soit encore un déserteur des Chasseurs de Cassel afin d'obtenir sa grâce, soit enfin quelque paysan haineux attiré par l'appât d'une belle récompense. - Nous avons publié ailleurs ce qu'il faut penser de ces accusations. Ajoutons seulement qu'il a été matériellement impossible d'aller informer *Travot* que Charette se trouvait dans le bois de la Chabotterie, puisqu'il ne fit que le traverser en courant sur une largeur de cent mètres. S'il y a eu trahison - et nous le croyons - c'est dans le sens qu'un individu est venu renseigner les chefs républicains de la présence de Charette dans une région nettement délimitée, facilitant ainsi la marche des colonnes ennemies, mais sans procurer de résultat immédiat.

<sup>55</sup> Femme située à l'est de *Chauché* qui n'avait pas été incendiée, mais que la République avait mise sous séquestre comme appartenant à MM. de Goué.

poste laissé par Travot. Aussitôt Vergèz, armé de quatre pistolets et de son sabre, quitte son cheval (qu'il perdra dans la bataille) et, nu-pieds, car, par l'effort vigoureux du jarret ses souliers restent dans la boue, il fonce sur celui qui paraît le chef de la petite bande en s'écriant : *Voici Charette !... C'est Charette !...* sans trop savoir si c'est bien lui. Il le blesse d'un coup de feu à la tête, d'un autre il lui laboure l'épaule droite. Charette, qui se voit perdu s'il s'engage de nouveau plus avant dans le défilé, veut s'enfoncer dans l'épais fourré, mais il ne peut même plus écarter les branches qui lui barrent le passage ; il est aveuglé par le sang qui inonde son visage, ses forces l'abandonnent et il tombe sans connaissance entre les deux seuls Vendéens qui sont encore avec lui.

L'un d'eux, son fidèle domestique Bossard, le charge sur ses épaules et s'efforce de le sauver. Il est frappé d'une balle et tombe mort. L'autre, le chevalier Samuel de Lespinay de la Roche-d'Avau, prend le précieux fardeau ; il tâche de l'entraîner, de le cacher tout au moins derrière une grosse cosse de frêne qui se trouve au revers du sentier<sup>56</sup>. Il vient de l'y poser et tue le premier soldat qui approche ; mais en même temps lui-même n'est plus qu'un cadavre qui roule sur le corps de son général.

La faiblesse de Charette n'est que passagère, mais le chef, perdant son sang, couché à terre, n'essaie plus de fuir. D'ailleurs, Vergèz est déjà près du gîte ; d'un coup de sabre il vient de lui faire une large entaille, au poignet, d'un autre encore il lui coupe trois doigts de la main gauche, et aisément le désarme de son espingole. Le prisonnier lui semble d'importance, et s'il n'est pas Charette, du moins peut-il procurer des renseignements précieux ; aussi hésite-t-il à lui donner le coup de grâce, quand au même instant arrive son adjudant-général, attiré à cet endroit par les cris et la fusillade.

Travot aborde le royaliste, et en le maintenant sur le sol de tout le poids de son corps, le somme de déclarer son nom, à quoi Charette, à demi-étourdi, essayant pourtant de lutter encore, ne répond rien.

Le chasseur Jannet-Bauduère, des Sables, qui n'a pas quitté son chef, dit à Travot :

- *Soulevez-vous un peu, mon général. que je voie sa figure.*

Et ayant reconnu le blessé, il ajoute :

- *Tenez ferme. c'est notre homme.*

Le vendéen est relevé haletant, le front ouvert, ne cherchant même plus à se défendre. Travot lui demande à nouveau :

- *Où est Charette ?*

- *Le voilà,* répond le blessé.

Travot doute encore, tant la prise serait belle.

- *Est-ce bien lui ?*

- *Oui, foi de Charette !*

Et sur ce mot si grand dans sa brièveté, il est porté hors du bois, à cinq mètres du vieux frêne.

- *Où est le commandant ?*

- *C'est moi,* répond Travot, car celui-ci ayant perdu dans l'action son chapeau, le prisonnier ignore le nom et le grade de son vainqueur. A cet instant, ses chasseurs, se groupant autour de lui, s'écrient :

- *Vive la République ! Vive Travot !*

- *Serais-tu donc Travot ?* dit Charette en entendant ces acclamations.

- *Oui.*

- *A la bonne heure, c'est à toi seul que je voulais me rendre.*

Et, maintenant, très maître de lui, il adresse noblement ses félicitations, auxquelles Travot répond avec non moins de courtoisie.

Il est exactement midi et demi, le suprême combat a duré un quart d'heure<sup>57</sup>.

<sup>56</sup> Lorsque M. de Goué fit combler le sentier et abattre les têtards qui l'encadraient, il tint à conserver en son entier la *cosse de frêne*, ce souvenir vivant de la capture de Charette. A chaque coupe du taillis elle avait été respectée, mais, au mois de décembre 1870, les propriétaires de la Chabotterie, qui avaient alors bien d'autres soucis, ne prirent pas soin de prévenir le bûcheron, qui la fit tomber par mégarde. Depuis lors, la vieille souche n'a pas été retouchée et il est facile de la désigner aux nombreux touristes et aux amis de la Vendée qui viennent en pèlerinage à la *cosse de Charette*.

<sup>57</sup> Pendant le combat de la Guyonnière-le Sableau, Charette perdit dix des siens; dans celui du bois de la Chabotterie, les pertes des royalistes furent de dix-sept morts et de trois prisonniers (Charette compris), qui furent fusillés peu après. Donc, des quarante-six vendéens, seize seulement parvinrent à s'échapper.

Dans cette matinée du 23 mars, Charette eut à faire face à des forces au moins *dix-sept fois supérieures* : colonne de Gauthier, environ deux cents hommes ; colonne de Valentin, environ cent cinquante hommes ; détachement du Vengeur, quatre-vingts hommes ; 1<sup>er</sup> bataillon des chasseurs des montagnes, commandé par Vergèz, environ

Charette est trop faible pour marcher ; ses trois ou quatre blessures ne sont pas mortelles, mais le font horriblement souffrir ; les mains et les jambes sont aussi toutes déchirées par les ajoncs et par les épines. Promptement les chasseurs républicains font, à l'aide de deux fusils et de quelques branches prises dans le bois, une civière fort rudimentaire. Ce moyen est bientôt abandonné, et deux grenadiers l'emportent sur leurs épaules, au milieu d'un cortège triomphant, en suivant la lisière du bois par les prairies jusqu'au château de la Chabotterie.

Les bleus déposent leur fardeau dans la pièce qui sert, aujourd'hui comme alors, de cuisine. C'est une longue et vaste salle en contre-bas, avec un plafond à poutrelles, une énorme cheminée de granit, des grilles robustes aux fenêtres ornées de meneaux et de croisillons, une table et des bancs de chêne qui y étaient déjà il y a cent dix-sept ans. Telle est la première prison de Charette.

Le général royaliste, gardé à vue par ses vainqueurs, est placé près de lâtre, afin d'y faire sécher ses vêtements<sup>58</sup>, trempés de la boue des chemins et des champs. On lave ses blessures, que l'on panse sommairement de compresses d'eau salée ; on lui apporte quelque nourriture, un verre d'eau-de-vie peut-être, qui lui redonne tout son entrain.

De l'avis unanime, Travot, ses officiers et ses soldats montrent une profonde et respectueuse admiration au noble courage du héros blessé. Charette, de son côté, "tout à fait galant homme", est on ne peut plus courtois vis-à-vis des troupes qui l'entourent, les félicitant de leur attitude militaire, et marquant sa gratitude des égards qu'elles ont pour lui. Il comble d'éloges le général Travot, exprimant sa satisfaction d'être tombé entre les mains d'un adversaire ayant autant de courage et de mérite que de générosité et de délicatesse.

C'est alors, dans la cuisine du château, que Charette, voulant donner un témoignage de sa satisfaction à la manière des chevaliers de cette ancienne France dont il est un des derniers champions, offre à Travot son sabre d'honneur qui porte sur la lame ces mots gravés d'un côté : *Je ne cède jamais*, de l'autre : *Donné à Charette par l'Angleterre*. - *Vous êtes,* dit-il à Travot, *un brave homme. Je n'ai rien à vous offrir, cependant j'ai reçu d'Angleterre un superbe sabre à poignée de nacre et montée en or ; je l'ai envoyé à Paris pour y faire mettre un fourreau d'argent. Si je ne craignais pas de compromettre la personne à qui je l'ai envoyé, je vous en ferais présent. Comme mon vainqueur, vous êtes digne de le porter.*

Travot accepte avec empressement et, quelques jours plus tard, très flatté de l'offre de son prisonnier, il fait rechercher ce sabre à Paris par l'intermédiaire du bureau militaire du Directoire.

Charette se montre toujours affable, très causant, presque bavard.

A l'un des soldats qui le gardent et qui paraît succomber de fatigue, il dit :

- *Asseyez-vous, citoyen, vous devez être très las !*

Si Travot lui demande quelques détails sur les combats de la matinée, il répond, fier d'avoir rempli son devoir jusqu'au bout :

- *Moi, je n'ai été pris qu'après la défaite de ma troupe, encore ai-je été surpris.*

- *Je ne puis comprendre,* ajoute un de ses vainqueurs, *qu'après une vie de combat comme la vôtre, vous vous soyez laissé faire prisonnier et que vous n'ayez préféré vous donner la mort.*

- *Mais le suicide est un acte de lâcheté,* réplique Charette. *Je me suis battu pour ma religion, et*

---

deux cents hommes ; chasseurs à cheval de la Vendée, environ cent cinquante hommes, soit contre quarante-six royalistes plus de sept cent cinquante républicains, chiffre que nous avons préféré *très atténuer*, afin de n'être pas taxé d'exagération. Les trois derniers corps de troupes prirent seuls part au combat de la Chabotterie. La prise effective de Charette fut opérée par *Travot, Vergèz et Jannet-Bauduère* ; on y ajoute parfois *Mercier-Colombière*.

Les rapports des officiers républicains ne font aucune mention de leurs pertes, qui durent, pour le moins, être aussi nombreuses que celles des royalistes, ceux-ci s'étant battus en désespérés, du propre aveu de leurs ennemis.

<sup>58</sup> Charette, chaussé de brodequins, est vêtu d'un pantalon de laine blanche tricotée, d'un gilet gris, d'un habit-veste à la hussarde de drap vert passé à l'air, avec un collet rabattu en velours rouge brodé d'un petit galon d'or dentelé provenant d'une chasuble, les revers du col et les parements des manches en velours du même que l'habit, passepoils rouges, retroussis rouges avec fleurs de lys d'argent ; une ceinture de coton rayée blanche et rouge ; au cou une grosse cravate blanche ; autour de la tête un mouchoir blanc marqué à son nom, négligemment noué à la créole ; par devant une cocarde rouge brodée d'une colombe blanche, et en dedans de la veste une croix de Saint-Louis et un petit crucifix pendu à sa boutonnière ; le tout fort sale, déchiré et taché du sang de ses blessures. - C'est un homme âgé de trente-trois ans, assez grand, fort bien fait, à la figure sinon jolie du moins agréable, aux yeux très vifs, à l'air très distingué.

*J'aurais commis un crime contre les lois divines, si je me fusse détruit moi-même. Au surplus, je prouverai que je ne crains pas la mort.*

Un officier exprime son regret qu'un homme tel que lui n'ait pas pris les armes pour la République, et qu'il ait violé la foi des traités.

*- J'ai combattu pour ma Religion, ma Patrie et mon Roi. D'ailleurs, au traité de la Jaunay on m'avait promis le rétablissement de la monarchie, et c'est parce qu'on n'a pas tenu cette promesse et qu'en outre le représentant Gaudin voulait me faire enlever, que j'ai repris les hostilités.*

*- Mais vous nous avez fait périr bien du monde.*

*- Ah ! on ne peut faire d'omelette sans casser d'œufs, réplique-t-il en plaisantant<sup>59</sup>.*

Il proteste toutefois, mais sans aigreur, d'avoir été capturé alors qu'il était en pourparlers de suspension d'armes, dont le curé de Saint-Sulpice et de Mormaison conserve la preuve.

Bref, il ne paraît jamais interdit, discourant comme s'il n'a rien à craindre. Il adresse des compliments à tous, présents et absents ; seul l'Anglais, qui est toujours pour lui, ancien officier de marine, l'ennemi national, n'a pas grâce à ses yeux.

*- Ce sont des gueux, dit-il. Je les attendais ces jours-ci à Saint-Gilles, et ils ne sont pas venus. Pourtant ils m'avaient promis de venger Quiberon.*

Pendant que Charette reprend quelques forces et qu'il devise ainsi avec les officiers républicains, les soldats qui encombrant le jardin et les cours du château lancent aux échos le cri de leur victoire. Ils ne pensent plus à leurs fatigues, tant leur joie est grande ; Travot, d'ailleurs, voulant que ses hommes puissent fêter son succès, les autorise d'aller chercher des vivres et de faire bombance.

La cave de la Chabotterie, déjà peu garnie, est bientôt vide, et comme les étables n'ont plus de bestiaux, ils se rendent à la Morinière, femme dépendante du château, et y enlèvent une vache de trois ans et quatre moutons.

Charette, ainsi réconforté par ces quelques heures de repos qui lui étaient nécessaires, aussi bien qu'aux soldats de Travot, peut, sur les quatre heures et demie, monter à cheval et quitter la Chabotterie. La colonne s'engage par le chemin de la Morinière et des Landes, traverse le hourg des Lucs et arrive au château de Pont-de-Vie un peu avant sept heures du soir. Là, Charette demande une soupe à l'oignon et s'endort tranquillement, tandis que Travot rédige ses rapports.

Le lendemain, le prisonnier est dirigé sur Angers par Montaigu, puis à Nantes, où il est fusillé, place Viarme, le 29 mars, un peu avant cinq heures du soir.

Il commande lui-même le feu, et plaçant la main sur son cœur, il crie au peloton d'exécution : *Frappez-là. C'est là qu'on doit frapper un brave !*

La prise de Charette est accueillie par un long cri de triomphe dans toute l'étendue de la République et fêtée comme une de ces victoires qui sauvent les nations. Avec lui, en effet, cette fameuse Vendée, qui a mis la République à deux doigts de sa perte, n'est plus que l'ombre d'elle-même.

Afin de perpétuer à jamais le souvenir de ce lieu désormais historique, on a élevé sur le fossé du taillis, à trois mètres de la cosse de frêne, une belle croix de granit dont les trois pointes se terminent en fleurs de lys, au centre est un grand cœur vendéen (fac-simile de celui conservé par la famille de Charette) ; la croix est soutenue à sa base d'un bloc de pierre orné d'un faisceau d'armes. Sur le socle se lit l'inscription suivante, encadrée d'une palme et d'une branche de laurier, symboles de la gloire et du martyre du chef royaliste :

ICI  
FUT PRIS  
PAR LE GÉNÉRAL  
TRAVOT  
LE GÉNÉRAL VENDÉEN  
FRANÇOIS-ATHANASE  
CHARETTE  
DE LA CONTRIE  
LE 23 MARS 1796

"POUR MA RELIGION, MA PATRIE ET MON ROI"  
*(Interrogatoire de Charette à Nantes, le 29 mars, jour de sa mort)*

<sup>59</sup> Nous avons tenu à conserver, dans ces différents dialogues, les expressions mêmes qui nous sont données par les documents républicains contemporains à la capture ; leur authenticité est donc absolue.

Ce monument, érigé solennellement, le 6 août 1911, devant plus de cinq mille personnes, a pris la place d'une autre croix faite d'un arbre mort dont on avait coupé une branche pour en faire les bras (1892) et qui d'ailleurs était située à dix mètres de la cosse de Charette<sup>60</sup>.

*Pacification et campagne de 1799.* - Les années qui suivent la prise de Charette ne donnent lieu à aucun fait marquant. Les habitants de Saint-Sulpice sont "imprégnés de fanatisme et de royalisme", suivant les rapports des autorités républicaines ; parfois ils prennent une attitude hostile. Néanmoins, la pacification, encouragée par le curé lui-même, paraît à peu près complète.

M. l'abbé Louis Amiaud, né en 1765, à la métairie de la Boucherie, est pendant la grand-guerre le pasteur des paroisses réunies de Saint-Sulpice et de Mormaison, résidant ordinairement à Mormaison : il rédige les actes de décès de ses paroissiens "tués par les mains de l'ennemi". Profondément royaliste et l'ami de Charette, il s'efforce, après la mort du héros vendéen, d'empêcher la reprise des hostilités. Le 2 novembre 1797, il consent à faire sa soumission complète et à prêter le serment exigé par le gouvernement, sauf celui de haine à la royauté, qui lui enlèverait, dit-il, la confiance de ses paroissiens. Toutefois, le 8 février 1798, il s'y résigne, et afin que la chose fasse moins d'éclat, il préfère le prêter devant la municipalité de sa naissance, plutôt que dans celle de son domicile. L'effet est désastreux ; sa soumission lui enlève toute l'estime, la plupart des gens ne veulent plus entendre sa messe, et M. l'abbé Gratton, qui se cache à l'Epiardière, est considéré dès lors comme le vrai pasteur<sup>61</sup>.

Saint-Sulpice, en effet, demeure profondément attaché au roi, et quand, au mois de juillet 1799, se prépare un nouveau soulèvement sous les ordres de Suzannet, tous les vieux soldats promettent de reprendre les armes<sup>62</sup>. Les opérations ne durent que quelques mois et ne se réduisent qu'à des combats sans grande importance ; il convient cependant de signaler l'affaire de Montaigu, au mois de novembre suivant. D'ailleurs, les chefs républicains ont l'ordre du gouvernement d'éviter tout ce qui peut susciter une nouvelle "grand-guerre", et l'adroite politique de Bonaparte vient mettre fin à cette insurrection, qu'on a coutume d'appeler la *chouannerie vendéenne*.

*La première Restauration.* - Le roi est remonté sur le trône de ses pères.

Le mercredi 6 juillet 1814, Saint-Sulpice et les communes du voisinage sont en fête : S. A. R. Monseigneur le duc d'Angoulême, le neveu et gendre de Louis XVI, doit passer, vers les trois heures de l'après-midi, au village de la Chevasse, se rendant de Nantes à Bourbon-Vendée. M. de Goué, maire de Saint-Sulpice, convoque de la part du Prince les maires des environs et les anciens soldats vendéens. Personne n'a voulu manquer au royal rendez-vous ; ils sont là avec leurs chefs, ceux qu'une mort glorieuse n'a pas décimés ; les femmes et les enfants, parés des toilettes du dimanche, se pressent sur la route. Enfin, le duc d'Angoulême s'arrête avec sa suite, et M. de Goué lui souhaite la bienvenue en ces termes :

*Monseigneur,*

*Il est bien satisfaisant pour un ancien membre de vos armées dans l'étranger, et surtout pour un Vendéen, d'avoir l'honneur d'adresser la parole à Votre Altesse Royale et de lui offrir, à la tête de sa commune et de son pasteur, l'expression d'amour dont ils sont tous pénétrés. Les Vendéens, au comble de la joie de vivre sous le règne paternel d'un roi pour lequel ils ont si vigoureusement combattu, seront encore prêts à répandre leur sang pour l'auguste dynastie des Bourbons... Vive le Roi ! Vive le duc d'Angoulême ! Et vivent à jamais les Bourbons !*

*Campagne de 1815.* - Si le souhait est éphémère, la promesse est bien remplie.

Pendant les *Cent-Jours*, en 1815, les hommes de Saint-Sulpice se montrent toujours fidèles. Exactement soixante-dix d'entre eux reprennent les armes, formant une compagnie de la division de Montaigu (comte Auguste de Chabot), armée de Suzannet, sous le commandement de M. Gabriel de Goué, capitaine ; Pierre Renaudin, lieutenant ; Pierre Grasset, sous-lieutenant. L'un des sergents de cette compagnie, Pierre Le Roux, de la Chevasse, reçoit une très grave blessure ; plusieurs soldats également sont blessés.

Nous voyons M. de Goué à la tête de sa compagnie à l'affaire du Pas-Opton, ramenant les

<sup>60</sup> Nous donnerons le récit de cette fête à la fin de cette chronique.

<sup>61</sup> Arch. Dép. de la Vendée : L. 247 et 276.

<sup>62</sup> Le chef de la division de Montaigu, dont faisait partie Saint-Sulpice, était alors M. Charles-Henri de la Roche-Saint-André. Le chef de la division de Vieilleville-Rocheservière était M. Grellier du Fougeroux.

munitions déposées sur la côte de Saint-Gilles (18 mai) ; ses hommes sont sans doute à la bataille d'Aizenay, et fort probablement à Rocheservière<sup>63</sup>. Le 18 juin, veille de cette bataille, le 2<sup>e</sup> corps d'armée, commandé par M. de Saint-Hubert, bivouaque à Saint-Sulpice et est l'objet des plus grandes sollicitudes de la part de la population.

Malgré la défaite de l'armée catholique et royale à Rocheservière, la compagnie de Saint-Sulpice reste sous les armes et se rallie au comte de Mornac<sup>64</sup>, nommé général en chef du 3<sup>e</sup> corps d'armée, après la mort de Suzamet. D'ailleurs elle peut bientôt tirer une salve d'honneur pour fêter le retour de Louis XVIII à Paris.

En 1831, la Vendée se soulève une fois encore à la voix de la duchesse de Berry, mais la grande Vendée est déjà lointaine, il n'y a plus d'enthousiasme, et le combat du Chêne, en Vieilleville, met fin à l'insurrection. (Voir notre *Chronique de Saint-Philbert-de-Bouaine*, pp. 32-37.)

Depuis, Saint-Sulpice n'a plus d'histoire. Il convient pourtant de signaler la résistance des *inventaires* en 1906, où la population retrouve toute l'ardeur des ancêtres. Il faut la présence d'une compagnie d'infanterie, envoyée de la Roche-sur-Yon, et la crainte du vigilant curé qu'on n'en arrive à l'effusion du sang, pour permettre aux autorités républicaines de procéder à un dérisoire inventaire. Nous en parlerons plus longuement au chapitre de *l'Histoire ecclésiastique*.

...

#### MARTYROLOGE DE SAINT-SULPICE-LE-VERDON

Jetons maintenant un regard en arrière et donnons la longue et funèbre nomenclature des victimes de la Révolution dans cette intéressante paroisse.

Hélas ! les noms de ces martyrs, dont le souvenir mérite de passer à la postérité, sont loin d'être tous connus. La liste que nous publions, extraite du registre tenu par l'abbé Amiaud, est évidemment très incomplète pour l'année 1793, puisqu'elle ne mentionne comme "tué au combat" qu'un seul de ses paroissiens, alors qu'il y en eut certainement plus d'une trentaine ; les actes très peu nombreux de 1795 et 1796 n'apportent aucun renseignement. L'année 1794 comporte une liste de quarante-neuf morts violentes ; en outre, vingt-cinq noms sont suivis de la simple mention "décédé" ou "inhumé". Nous croyons devoir cependant citer ces derniers dans notre martyrologe, car la moyenne annuelle des décès de cette paroisse étant de huit environ avant la Révolution, il faut nécessairement admettre que les deux tiers de ces personnes moururent des suites de leurs blessures<sup>65</sup>.

29 décembre 1793. - *Jean Graiseau*, vingt ans, a péri au combat.

6 janvier 1794. - *Jacques Renaudin*, des Forges, vingt-deux ans, a été inhumé.

9 janvier. - *Jean Douillard*, de la Chevasse, quarante-cinq ans, marié, a été inhumé.

9 janvier. - *François David*, trente-sept ans, marié à Jeanne Lardière, a péri au combat. (A cette date se place la défaite de Saint-Fulgent.)

24 février. - *Marie Renaudin*, des Forges, dix-neuf ans, a péri par les mains de l'ennemi.

27 février. - *Marie-Anne Bon*, femme de *Jean Sorin*, du bourg, cinquante-et-un ans, est décédée.

27 février. - *Jeanne Boisseleau*, de la Chironnière, trente-six ans, a péri par les mains de l'ennemi. (Rég. de Mormaison.)

21 février. - *Jacques Grasset*, veuf, soixante-quatre ans, a péri par les mains de l'ennemi.

28 février. - *René Sauvaget*, marié, soixante ans, a péri par les mains de l'ennemi.

28 février. - *Pierre Degambe*, soixante ans, a péri par les mains de l'ennemi.

28 février. - *Jacques Bossard*, du bourg, soixante-deux ans, a péri par les mains de l'ennemi.

<sup>63</sup> Pendant son absence, les paysans des environs rassemblèrent tout leur blé dans les chambres de la Chabotterie, prétendant qu'il serait plus facile de protéger une maison que d'en garder plusieurs ; ils chargèrent tellement la chambre au-dessus de la salle à manger actuelle, que les soliveaux fléchirent sur toute leur longueur. La Chabotterie reçut pourtant à diverses reprises la visite des impériaux conduits par M. Joussebert, de Montaigu. Il y fut fait de nouvelles perquisitions en 1832, par les agents de Louis-Philippe, lors de l'équipée de la duchesse de Berry.

<sup>64</sup> C'est l'arrière-grand-père de l'auteur de cette monographie. Il a laissé des *Mémoires* très intéressants sur cette campagne.

<sup>65</sup> *Arch. communales de Saint-Sulpice* : registre coté et paraphé par Pineau, inspecteur de la division de Montaigu, armée de Charette, le 24 octobre 1794. - Nous avons placé ces noms dans l'ordre chronologique.

28 février. - *Charlotte-Henriette de Goué*, de la Chabotterie, vingt-quatre ans, a péri par les mains de l'ennemi et a été inhumée au cimetière.

28 février. - *Jeanne Amiaud*, de la Boucherie, seize ans, a péri par les mains de l'ennemi et a été inhumée au cimetière.

28 février. - *Anne Amiaud*, de la Boucherie, vingt-deux ans, a péri par les mains de l'ennemi et a été inhumée au cimetière.

28 février. - *Pierre Amiaud*, de la Boucherie, marié, soixante-deux ans, a péri par les mains de l'ennemi.

28 février. - *Mathurin Amiaud*, de la Boucherie, marié, soixante-cinq ans, a péri par les mains de l'ennemi.

28 février. - *Françoise Douillard*, épouse de *Mathurin Amiaud*, soixante-trois ans, a péri par les mains de l'ennemi.

28 février. - *Catherine Bauvineau*, veuve de *Jean Amiaud*, de la Boucherie, cinquante-deux ans, a péri par les mains de l'ennemi.

28 février. - *Jacques Richard*, de la Siffraire, cinquante-quatre ans, a péri par les mains de l'ennemi.

28 février. - *Etienne Gallot*, de la Siffraire, marié, trente-six ans, a péri par les mains de l'ennemi.

28 février. - *Alexandre Texier*, du bourg, dix-sept ans, a péri par les mains de l'ennemi.

28 février. - *Pierre Cartaud*, marié, quarante-sept ans, a péri par les mains de l'ennemi.

28 février. - *Mathurin Chancelier*, du bourg, marié, quarante-six ans, a péri par les mains de l'ennemi.

28 février. - *Julien Gourraud*, de la Caillaudière, soixante-quinze ans, a brûlé dans sa maison.

28 février. - *Jean Vincent*, de la Caillaudière, marié, quarante-et-un ans, a péri par les mains de l'ennemi<sup>66</sup>.

2 mars. - *Mathurin Grasset*, veuf ; de la Bégaudière, trente-et-un ans, a péri par les mains de l'ennemi.

2 mars. - *Louis Chaigneau*, de la Villatière, soixante-six ans, a péri par les mains de l'ennemi.

2 mars. - *Louis Douillard*, de Villeneuve, marié, trente-cinq ans, a péri par les mains de l'ennemi.

2 mars. - *Anne Rambaud*, femme de *Louis Douillard*, trente-deux ans, a péri par les mains de l'ennemi.

2 mars. - *Jeanne Douillard*, de Villeneuve, cinq ans, a péri par les mains de l'ennemi.

2 mars. - *Pierre Douillard*, de Villeneuve, quatre ans, a péri par les mains de l'ennemi.

2 mars. - *Jean Douillard*, de Villeneuve, deux ans, a péri par les mains de l'ennemi.

2 mars. - *Pierre Mignet*, de la Chevasse, veuf, quarante ans, a péri par les mains de l'ennemi.

2 mars. - *Joseph Gallot*, marié, soixante ans, a péri par les mains de l'ennemi.

3 mars. - *Pierre Badreau*, marié, trente-cinq ans, a péri par les mains de l'ennemi.

3 mars. - *Marie Guéri*, de la Villatière, soixante-six ans, a péri par les mains de l'ennemi.

5 mars. - *Marie Marceteau*, veuve de *Antoine Chaillou*, de la Séguinière, quatre-vingt-huit ans, a péri par les mains de l'ennemi.

5 mars. - *Marie Bourasseau*, du Retail-Bodinière, quarante ans, a péri par les mains de l'ennemi.

10 mars. - *Pierre Geay*, cinquante ans, a péri par les mains de l'ennemi.

15 mars. - *Renée Berriau*, veuve de *Jean Pavageau*, du Cossillon, soixante-dix-huit ans, est morte.

16 mars. - *René Beauvineau*, de la Chironnière, soixante-deux ans, a péri par les mains de l'ennemi.

16 mars. - *Pierre Beauvineau*, de la Chironnière, trente-et-un ans, a péri par les mains de l'ennemi.

16 mars. - *Marie Caillaud*, vingt-quatre ans, a péri par les mains de l'ennemi.

18 mars. - *Rose-Marguerite Gourraud de la Bonnelière*, du bourg, quarante-trois ans, a péri par les mains de l'ennemi et a été inhumée au cimetière.

18 mars. - *Marguerite Hubert*, veuve de *Pierre Minguet*, du bourg, quarante-huit ans, a péri par les mains de l'ennemi.

18 mars. - *Magdeleine Vincent*, de la Renaudière, quarante ans, a péri par les mains de l'ennemi.

18 mars. - *Pierre Giraud*, marié, de la Villatière, soixante-quatre ans, a péri par les mains de l'ennemi.

18 mars. - *Pierre Lardière*, marié, de la Villatière, soixante-cinq ans, a péri par les mains de l'ennemi.

<sup>66</sup> Jean Vincent tué aux landes de Boisjarry, laisse veuve Marie Perroteau, métayère, pauvre, ayant deux enfants, qui obtient une pension de 40 francs en 1820.

l'ennemi.

- 18 mars. - *Louise Genaudeau*, épouse de *Pierre Lardière*, cinquante-neuf ans, a péri par les mains de l'ennemi.
- 18 mars. - *Gabriel Grasset*, marié, de la Villatière, soixante ans, a péri par les mains de l'ennemi.
- 18 mars. - *Jeanne Vinet*, épouse de *Gabriel Grasset*, soixante ans, a péri par les mains de l'ennemi.
- 18 mars. - *Jean Texier*, de l'Hôpital, vingt-quatre ans, a été inhumé.
- 20 mars. - *Jeanne Berriau*, du Cossillon, quarante-huit ans, a été inhumée.
- 20 mars. - *Michel Brochard*, de Badreau, soixante-quatre ans, a été inhumé.
- 15 avril. - *Jean Grasset*, du Cossillon, cinquante-trois ans, a péri au combat.
- 22 avril. - *Jeanne Texier*, de la Villatière, quarante-deux ans, a été inhumée.
- 1<sup>er</sup> mai. - *Jean Brochard*, de Badreau, quinze ans, est décédé.
- 10 mai. - *Jean Bourasseau*, quatre ans est décédé.
- 27 mai. - *Gabrielle Amiaud*, de la Renaulière, vingt ans, a été inhumée.
- 12 août. - *Jeanne Brenon*, de la Nauletière, soixante-deux ans, est décédée.
- 16 août. - *Sulpice Mignet*, de la Chevasse, soixante-seize ans, a été inhumé.
- 21 août. - *Jeanne Vincent*, des Magnis, quinze mois, a été inhumée.
- 22 août. - *Pierre Drouet*, de la Gendelière, vingt-et-ans, a péri par les mains de l'ennemi.
- 22 août. - *Pierre Renaud*, de la Gendelière, trente-deux ans, a péri par les mains de l'ennemi.
- 26 août. - *Louise Renaudin*, des Ahaies, huit ans, a été inhumée.
- 12 septembre. - *Marie-Anne Douillard*, trois ans, a été inhumée.
- 13 septembre. - *Gabrielle Chauvin*, de la Lissonnière, un an et demi, a été inhumée.
- 28 septembre. - *Jeanne Daviau*, soixante-et-un ans, a été inhumée.
- 29 septembre. - *Jacques Drouet*, quatre ans, a été inhumé.
- 12 octobre. - *Marguerite Finon*, de la Boulaye, soixante-quinze ans, a été inhumée.
- 15 octobre. - *Louise Roy*, de Villeneuve, quatre-vingt-cinq ans, a été inhumée.
- 27 octobre. - *Jeanne Chauvin*, veuve de *Pierre Musset*, cinquante-quatre ans, a été inhumée.
- 29 octobre. - *Françoise Chaillou*, de la Bernerie, vingt-sept ans, a été inhumée.
- 13 novembre. - *Augustin Bordron*, des Forges, dix-sept ans, a été inhumé.
18. décembre. - *Marie Mignet*, de la Chevasse, deux jours, a été inhumée.

Il convient d'ajouter à cette liste les noms suivants rencontrés au cours de nos recherches.

*Etienne Cantand*, tué à la bataille de Luçon, le 15 août 1793 (note de M. Albert de Goué).

*Julien Lardière*, né à Saint-Sulpice en 1767, diacre, précepteur chez M. de la Roche-Saint-André, refuse le serment et peut échapper pendant quelque temps aux révolutionnaires. Mais arrêté à Nantes, à l'auberge de la Petite-Ecurie, rue du Pont-Maillard, le 13 mars 1793, il est conduit en prison au château, puis aux Saintes-Claires, et enfin aux Carmélites, le 2 avril suivant. Il se noie dans la Loire en voulant s'échapper du navire la *Thérèse*, dans la nuit du 6 au 7 août, ainsi que le constate son acte de décès, du 20 août 1793, dressé en la section Sanitat-Hermitage ou Voltaire et Brutus. (LALLIE, *Les Noyades de Nantes*, p. 170.)

*François Davy*, tué au combat de Pontorson, c'est-à-dire le 18 novembre 1793, laisse veuve Marie-Anne Bouteau avec deux enfants, journalière ; elle obtient une pension de 40 francs en 1818. (*Arch. dép. de la Vendée*.)

*René Girardin*, de Saint-Sulpice-le-Verdon, vingt-trois ans,

*Jean-Baptiste Tiennay*, de Saint-Sulpice, vingt-cinq ans et

*Louis Petit*, de Saint-Sulpice, vingt-cinq ans, sont faits tous trois prisonniers à la bataille de Savenay, et sont condamnés à mort, le 23 décembre 1793. (LALLIE, *La justice révolutionnaire à Nantes et dans la Loire-Inférieure*.)

*Jacques Croissard*, tué au combat de la Vivantière, c'est-à-dire le 7 mars 1794, laisse veuve Marie-Magdeleine Clergeau, avec deux enfants, ayant un peu de fortune ; elle obtient une pension de 35 francs en 1818. (*Arch. de la Vendée*.)

*Louis Galot*, tué au combat des Clouzeaux, le 20 mars 1794, laisse veuve Jeanne Caillaud, indigente, qui obtient une pension de 40 francs en 1819. (*Ibid.*)

*Marie Mérieau*, massacrée après avoir subi les derniers outrages est enterrée près de la Renaulière. (Voir p. 244.)

Nous devons encore citer :

*Jacques Vinet*, curé de Saint-Sulpice-le-Verdon, "saigné" par les soldats Républicains. (Voir ch. IV, § IX.)

*Claude-René Paris de Soulanges*, chevalier, chef d'escadre, frère aîné du seigneur de la Bégaudière, revient d'Angleterre et prend part à la bataille de Quiberon, le 21 juillet 1795 ; il y est blessé, puis fait prisonnier ; il est - malgré la parole du général Hoche - condamné à mort, avec ses frères d'armes, à Auray, le 27 ; transporté à Vannes, il est fusillé le lendemain.

*Charles de Goué*, chevalier, seigneur de la Chabotterie, le Marchais, Saint-Christophe-la-Chartreuse, la Copechagnière, etc., ancien officier, officier à l'armée de Condé, où il fait toutes les campagnes, meurt en Souabe, le 1<sup>er</sup> novembre 1795.

*Louis-Marie de Goué*, demeurant à la Chabotterie, et oncle du seigneur de ce lieu, mort le 24 mars 1793, très vraisemblablement victime d'un des premiers engagements des guerres de Vendée.

*Joseph-Alexandre Gourraud*, né à Saint-Sulpice en 1754, médecin à Clisson, mort dans une des prisons de Nantes pendant la Terreur, en 1794 ; ancêtre de MM. Gourraud, de Saint-Sulpice.

*Jeanne Gourraud de la Bonnelière*, sa sœur, née en 1757, demeure à Saint-Sulpice durant toute sa jeunesse, se fait religieuse bénédictine à Saint-Sauveur de Montaigu, et périt victime de la Révolution. (*Mémoires de La Révellière Lépéeux*, I, p. 42-44.)

*Louis de Chevigné*, propriétaire de la Boucherie, major de la division de Vieilleville-Rocheservière, tué à la bataille de Fréigné, le 14 septembre 1794. Sa femme, *Henriette du Chaffault*, qui avait suivi la Grande Armée, mourut dans les prisons du Mans, en 1793.

On pourrait ajouter encore les autres membres de la famille *du Chaffault*, propriétaires dans cette commune, qui périrent pendant les guerres de Vendée. (Voir chapitre III, § IV.)

#### ÉTATS DE SERVICES DES SOLDATS VENDEENS SURVIVANTS

A la suite de ce trop long martyrologe, on ne saurait mieux faire que de donner le nom des anciens combattants de Saint-Sulpice, qui ont survécu à la guerre. Nous ferons ainsi sortir de l'oubli la plupart de ces obscurs héros, dont le monde entier admire aujourd'hui encore les sublimes transports. Ils peuvent donner un légitime sentiment de fierté et d'orgueil aux habitants de la paroisse, qui, *tous sans exception*, descendent, en effet, de quelques-uns de ces preux en veste de bure, *peuple de géants*, comme aimait à les appeler Napoléon, - lesquels, à l'heure des suprêmes périls, surent affirmer, au prix de leur sang, la fermeté de leurs croyances religieuses et la sincérité de leurs convictions politiques.

Une première liste nous est fournie par les *témoins*, attestant les décès portant la mention "a péri au combat" ou "a péri par les mains de l'ennemi", transcrits par M. l'abbé Amiaud. Ces témoins sont tous, au reste, d'anciens soldats de la paroisse, et s'ils ne figurent pas pour la plupart dans le rôle que nous publierons ensuite, c'est qu'ils étaient décédés avant la Restauration ou bien qu'ils avaient déjà quitté la paroisse en 1816. Ce sont :

*Jacques Amiaud.*

*Pierre Bourasseau.*

*Jean Baudrid*, lequel est témoin de la mort de François David, tué au combat, le 9 janvier 1794.

*Mathurin Brochard*, lequel est témoin de la mort de Jean Graizeau, tué au combat, le 29 décembre 1793.

*Nicolas Boisseleau.*

*Julien Caillaud.*

*Antoine Chaillou.*

*Jacques Couillaud.*

*Charles Favraud*, de la Caillaudière.

*Pierre Favreau*, de la Caillaudière. C'est lui qui recueille la statue miraculeuse de Notre-Dame de Saint-Sulpice, préservée du feu lors de l'incendie de l'église paroissiale, le 28 février 1794.

*Jean Lardière.*

*Mathurin Mandin* ; de la Chabotterie, lequel est témoin de la mort de Jean Graizeau, tué au combat, le 29 décembre 1793 ; il voit à plusieurs reprises Charette le jour de sa capture, et va relever les morts dans le bois de la Chabotterie, le 23 mars 1796.

*Julien Moreau.*

*René Musset.*

Jean Rabreau.

Etienne Rousseau, de la Mouillonnière; il relève les morts du combat de la Chabotterie, le 23 mars 1796.

François Rousseau.

Gabriel Renaudin.

Mathurin Richard.

Jacques Lardière, de la Grande-Chevasse.

Louis Chauvin, de la Chevasse.

Jean Mériaux, du Fossé.

Joseph Mandin, de la Chabotterie.

Pierre Gris, de la Lissonnière. Ces cinq derniers vont relever les morts du dernier combat de Charette.

Les autres témoins, au nombre de 21, sont cités dans la liste qui va suivre; il est donc inutile de les mentionner.

Ajoutons encore Jean Mandin, métayer de la Morinière, mort en 1811, ancien soldat de Charette, qui fit plusieurs fois preuve d'un grand courage, et qui eut tout son bétail enlevé pendant les guerres, en particulier le jour de la prise du chef royaliste; le total de ses pertes est estimé 1.636 francs.

Un rôle très complet<sup>67</sup> des soldats *survivants* de la commune de Saint-Sulpice-le-Verdon fut dressé, avec leurs années de campagnes, le 25 avril 1816, par M. Gabriel de Goué, maire de cette commune et commandant de la paroisse pendant les Cent-Jours, pour être transmis à son chef hiérarchique, le comte Auguste de Chabot, du Parc-Soubise, commandant de la division de Montaigu.

Nous y avons ajouté les notes que nous avons pu recueillir sur plusieurs d'entre eux (blessures, pertes, récompenses, etc.), notes extraites, soit des *Archives de la Chabotterie*, soit des *Archives départementales de la Vendée* (registres de la Commission départementale de 1814-1815, de celle de 1824, et de la Commission cantonale arrêtée à Rocheservière, le 24 septembre 1825).

Cette liste, complétant les précédentes, permettra donc de connaître, à peu d'exceptions près, tous les braves combattants de Saint-Sulpice, pendant les guerres de Vendée<sup>68</sup>.

#### LE BOURG

Louis Bouanchaud, 1793, 1794, 1795 (cavalier), 1815. Maçon, blessé à la jambe droite d'un coup de feu à l'affaire de Villeneuve, près du camp des Sorinières, le 5 septembre 1793; sa conduite lui fait recevoir, dès la première liste de gratification (1814-1815), une pension de 50 francs.

Louis Bulteau père, 1793, 1794, 1795, 1799. Sacristain; suivant l'attestation de Coutan, capitaine de Saligny, d'où il est originaire, il "fut blessé à Saint-Gilles d'un coup de feu à la tête, devant M. Savin, qui lui porta aussitôt les premiers secours en lui disant que sa bravoure méritait récompense." Bon et brave soldat, père de sept enfants et indigent.

Pierre Chaillou, 1793, 1794, 1795. Journalier, six enfants; grièvement blessé à la poitrine gauche aux landes de Boisjarry, et depuis infirme. Il reçoit, en 1814-1815 une pension de 50 francs.

Jean Coutant, 1793, 1794, 1795.

Pierre Coutant, 1815.

Louis Douillard, 1799, 1815.

François Grelaud, 1793, 1794, 1795 (caporal), 1799, 1815.

Jean Hervouet, 1815.

Pierre Lardère, 1793, 1794, 1795 (cavalier), 1799, 1815.

Louis Le Gris, domestique de M<sup>re</sup> Gourraud de la Bonnelière, sergent en 1815.

Jacques Mignet, 1793, trop âgé pour les autres campagnes.

Louis Musset, 1793, 1794, 1795, 1815. Au mois de mars 1794, les républicains lui enlèvent tout son bétail, et son ménage est incendié en entier; le total de ses pertes monte à 9.750 francs. Il habitait

<sup>67</sup> Il en existe trois listes à peu près semblables. (*Arch. de la Chabotterie.*)

<sup>68</sup> Bien peu de paroisses de la Vendée militaire ont le même privilège. On peut évaluer à 150 environ le nombre des victimes de la paroisse, 92 d'entre elles sont relevées sur cette liste; sur 175 soldats environ qui survécurent à ces guerres, nous sommes parvenus à en faire sortir 150 de l'oubli. En général, nos recherches ont été fructueuses, car nous avons pu relever un millier de noms pour le seul petit canton de Rocheservière.

alors avec sa famille à Saint-André-Treize-Voix, où souvent il avait logé des prêtres, notamment MM. Bertin et Bizeul, de Vieilleveigne, auxquels il rendit de très grands services.

Armand Prou, 1793, 1794, 1795, 1799.

Pierre Renaudin, 1799, lieutenant en 1815.

François Renaudin, 1815.

Louis Sorin, 1815.

Jacques Texier, 1815, caporal-fourrier.

Julien Thiraud, 1793, 1794, 1795; blessé d'une balle à la tête.

Etienne Verdeau, 1793, 1794, 1795, 1799, sergent en 1815.

#### LA CAILLAUDIÈRE-AUX-TIREAUX

Jean Amiaud, capitaine de la 2<sup>e</sup> compagnie, appelé sur une liste, commandant de cavalerie, 1793, 1794, 1795, 1799, malade en 1815. Il est témoin de la mort de Jean Grasset, tué au combat du 15 avril 1794; il prend avec sa compagnie un convoi républicain à la Boissière; blessé; proposé en 1822, 1824, 1825.

Louis Dorin, farinier, 1793, 1794, 1795, 1799, blessé à la cuisse et à la tête, a perdu son cheval aux landes de Boisjarry.

Jean Drouet, 1793, 1794, 1795, 1799, blessé à la main gauche et au nez, proposé en 1824.

Jacques Grasset, capitaine, commandant la 1<sup>re</sup> compagnie et vraisemblablement commandant de la paroisse, 1793, 1794, 1795, 1799, douteux qu'il ait marché en 1815. Santé perdue et plaies aux jambes provenant des fatigues, peu fortuné et sept enfants, proposé en 1822 et 1824.

Louis Grasset, 1793, 1794, 1795, 1799, 1815. En 1794, tout son bétail lui a été enlevé par les Bleus, et son mobilier incendié, soit une perte de 3.114 francs. Il demeure à Mormaison dès avant 1816.

Pierre Vincent, 1815.

#### LE RETAIL-BODINIÈRE

François Bourasseau, père, 1793, 1795, 1799, âgé en 1815.

Louir-Joseph Bulteau, fils, 1815.

#### BADREAU

François Baudrit, 1815.

Michel Brochard, 1793, 1794, 1795. Alors qu'il est métayer à Badreau, les républicains lui font éprouver pour 6.080 francs de pertes, dont 5.100 francs, le 22 avril, suivant l'état dressé par ses enfants. Il habitait Saint-André-Treize-Voix dès avant 1816 et était mort avant 1825.

François Douillard, 1793, 1794, 1795, 1799, âgé en 1815.

#### LA GENDELIERE

Jean Barré, 1815.

Jacques Drouet, 1793, 1794, 1795, 1799.

Jean-François Guery, 1815.

Jean Laidet, sergent-major en 1815.

#### LA BEGAUDIÈRE

Pierre Douillard, 1793, 1794, 1795. Au mois d'avril 1794, les bleus lui font subir, à la Bégaudière, des pertes s'élevant à 4.300 francs. Il demeure à la Petite-Roche, en Saint-André, dès avant 1815.

Etienne Drouet, 1793, 1794, 1795.

Jacques Drouet jeune, 1793, 1794, 1795, 1799, sergent (1<sup>re</sup> liste) en 1815.

Jean Graisseau, 1793, 1794, 1795, 1799, 1815. Il a reçu un coup de feu à la jambe droite au combat des Lucs; deux bœufs lui ont été enlevés par les républicains aux landes de Boisjarry, et le total de ses pertes monte à 1.598 francs. Il demeurerait alors en Mormaison et ne vint habiter Saint-Sulpice qu'après 1815. Il obtient un secours de 60 francs et est proposé à la pension en 1824.

#### L'AUDRENIERE

*Febvre*, 1815.

#### LES FORGES

*Jean Avrilleau*, caporal en 1815.

*Pierre Baré*, 1815.

*Charles Mandin*, 1815.

*Julien Peneau*, 1815.

*Jacques Sauvaget*, 1793, 1794, 1795, 1799, très âgé en 1815.

#### LA CAILLAUDIERE (près du boung)

*André Bon*, 1815.

*Mathurin Chagneau* caporal en 1815.

*Georges Chauvin*, 1793, 1794, 1795, 1799.

*Pierre Degambe*, 1773, 1794, 1795, 1815.

*Jacques Gallot*, 1793, 1794, 1795, 1799.

*Jacques Grasset*, 1793, 1794, 1795, 1799, 1815.

*Pierre Grasset*, 1793, 1794, 1795, 1799, âgé en 1815.

*Pierre Grasset*, fils, 1815.

*Jean Grasset*, 1815.

*André Renaud*, 1793, 1794, 1795, âgé en 1815.

#### LA VILLATIERE

*Pierre Grasset*, père, 1793, 1794, 1795, âgé en 1815. Il est présent à la mort de Jean Grasset, son frère, tué au combat, le 15 avril 1794.

*Pierre Grasset*, fils, 1815, sous-lieutenant de la paroisse.

*Charles Grasset*, 1793, 1794, 1795, 1799, 1815. Alors qu'il était métayer au Fossé, il a conduit un bœuf gras à Charette, au camp de Legé, en avril 1793 ; d'autres bestiaux lui ont été pris par les républicains, soit au total une perte de 3.194 francs. Proposé en 1825.

#### LA MOULIONNIERE

*Pierre Rousseau*, 1793, 1794, 1795, 1799.

#### LA LISSONNIERE

*Jean Chauvin*, 1793, 1794, 1795, 1799.

*Pierre Coutant*, 1793, 1794, 1795, 1799.

*Jacques Bossard*, 1815.

#### LA VIELLECOUR

*René Geay*, caporal, puis sergent de la 1<sup>re</sup> compagnie en 1793, 1794, 1795, 1799 ; sergent en 1815. Sa force, son endurance et son intrépidité sont proverbiales parmi ses compagnons d'armes ; il en fait preuve dans un grand nombre d'actions, à la tête de ses soldats. A diverses reprises, il se rend seul maître de batteries de canons, après avoir sabré ou assommé de la crosse de son fusil les canonniers sur leurs pièces ; il agit ainsi à Torfou, Machecoul, Montaigu, Cholet, etc. Ses camarades le surnomment le *général Canclaux*, en raison de l'intrépidité souvent funeste pour les Vendéens de ce général républicain. Blessé, très zélé, indigent, père de sept enfants, il est proposé, en 1822 et 1825, pour une pension et une lettre d'honneur ; il reçoit, en 1825, une pension de 100 francs.

#### VILLENEUVE

*Jean Mériaux*, 1815.

*Jean Nieoleau*, 1793, 1794, 1795, 1799, âgé en 1815.

*Pierre Rousseau*, 1815.

#### LE COSSILLON

*Pierre Thibaud*, 1793, 1794, 1795, 1799, âgé en 1815. Il a perdu tout son bien pendant la grand'guerre.

#### LA DAVELLERE

*Jean Chaillou*, 1793, 1794, 1795, 1799, âgé en 1815.

*François Chaillou*, 1815.

*Pierre Le Roux*, 1815.

#### LA BERNERIE

*Michel Douillard*, 1793, 1794, 1795, 1799, âgé en 1815.

*Jean Douillard*, 1815.

#### LA GRANDE-CHEVASSE

*Jean Broehard*, 1793, 1794, 1795, 1799, âgé et infirme en 1815.

*Pierre Chauvin*, caporal et cavalier en 1793, 1794, 1795, 1799, caporal en 1815. Blessé à la jambe droite à la bataille de Luçon, le 14 août 1793, par une balle qui lui occasionne plus tard une carie des os ; il est également blessé à Machecoul et aux landes de Boisjarry, où il reçoit un coup de sabre à la main droite. En 1815, rentré chez lui après le combat de Rocheservière, Travot le contraint à faire un charroi pour Cholet où il perd ses bœufs ; sa blessure à la jambe est rouverte et la plaie, désormais inguérissable, le rend complètement estropié. Dès la Commission de 1814-1815 il obtient une pension de 50 francs, que l'on propose, en 1825, d'élever à 100 francs.

*François Perroteau*, 1799.

*François Poirion*, 1793, 1794, 1795, 1799, femme en couches en 1815.

*Guillaume Renaud*, père, 1793, 1794, 1795, 1799, âgé en 1815.

*Guillaume Renaud*, fils, 1815.

*Jean Renaud*, 1793, 1794, 1795, 1799, 1815.

*Jacques Rousseau*, 1793, 1794, 1795, 1799, en 1815, il est caporal-fourrier.

*Jacques Rousseau*, neveu, 1815.

*Jean Rousseau*, 1815.

*Charles Verdeau*, 1793, 1794, 1795, 1799.

#### LA PETITE-CHEVASSE

*Pierre Gallot*, fils, 1815.

*Jacques Payraudeau*, 1793, 1794, 1795, 1799, femme en couches en 1815. Blessé, s'est distingué par son courage et son intrépidité, indigent.

*Pierre Reveleau*, capitaine-commandant à Saint-Denis-la-Chevassse en 1793, 1794, 1795, 1799, âgé en 1815. Très indigent, proposé en 1822, il dut obtenir une pension.

*Pierre Le Roux*, sergent (sergent-major sur une liste) en 1815. Blessé d'une balle au bras droit ; sa conduite élogieuse lui fait recevoir une pension dès les premières listes de gratifications. Il est mort à la Chevassse, en 1824, âgé de quarante-huit ans.

#### LA CHABOTTERIE

*Louis Amiaud*, capitaine de la 3<sup>e</sup> compagnie en 1793, 1794, 1795, 1799 ; femme en couches en 1815. Méritant, sans fortune et ayant cinq enfants, proposé en 1822 et 1825.

*Gabriel de Goué*, officier à l'armée des Princes, puis à l'armée de Condé de 1791 à 1801 ; capitaine commandant la paroisse en 1815. Il fait toutes les campagnes de l'émigration tant en Allemagne qu'en Russie et en Autriche ; il conduit au feu les soldats de Saint-Sulpice, en 1815. Chevalier de Saint-Louis

en 1816 ; il reçoit également une gratification de 200 francs à l'occasion de l'érection de la statue de Charette à Legé en 1826.

*Pierre Météreau*, jardinier, 1815.

#### LE FOSSE

*François Patron*, 1793, 1794, 1795. âgé en 1815.

*François Patron*, 1799, 1815.

*Jean Patron*, 1799, caporal en 1815.

*Pierre Patron*, 1815.

#### LA MORINIÈRE

*Jean Mandin*, caporal en 1815. Il a rapporté un fidèle récit de la prise de Charrette, en 1796.

*Pierre-Dominique Mandin*, 1815. Les deux frères font établir l'état des pertes éprouvées par leur père pendant la guerre et montant à 1.636 francs.

#### LA RENAULLÈRE

*Louis Lardière*, 1793, 1794, 1795, qualifié capitaine sur une liste. Il reçoit, dans un combat livré sur les limites des paroisses des Brouzils et de Saint-Sulpice, un coup de sabre très grave qui le gêne dans la mastication et un autre coup de sabre à la main droite qui lui a divisé les extenseurs. Dès 1814-1815 il obtient une pension de 50 francs.

*André Lardière*, 1793, 1794, 1795, infirme en 1815. Il reçoit au même combat quatre coups de sabre sur la tête et un coup de feu à la main droite. Il obtient, en 1814, une pension de 50 francs, élevée à 80 francs ; on demande encore d'élever sa pension en 1822.

*Pierre Lardière*, 1815.

*Jean Mériaux*, 1815.

#### LA SEGULNIÈRE

*Louis Rorthais*, 1793, 1794, 1795, 1799.

#### L'HOPITAUD

*Jacques Texier*, 1793, 1794, 1795, 1799.

*Charles Texier*, 1793, 1794, 1795, 1799, sergent en 1815. Il s'est fait jour parmi une compagnie républicaine nombreuse au combat de Saint-Sulpice. Proposé en 1822 et 1825, n'a point fait de demande, très recommandable, père de six enfants.

#### LE SABLEAU

*Pierre Greleau*, père, 1793, 1794, 1795, 1799, âgé en 1815.

*Pierre Greleau*, fils, 1815.

*François Le Geay*, caporal en 1815.

#### LA SIFFRAIRE

*Pierre Deniau*, père, 1793, 1794, 1795, 1799.

*Pierre Deniau*, fils, 1815.

*Louis Deniau*, 1815.

*Jean Gallot*, 1815.

*Jean Giraud*, 1793, 1794, 1795, 1799.

*Sulpice Renaud*, 1793, 1794, 1795, 1799, 1815. Il a reçu une balle au genou droit à l'affaire de Villeneuve, près des Sorinières, contre l'armée de Mayence, le 5 septembre 1793. Quoique né à Saint-Sulpice, il a fait toutes les campagnes dans la division de Vieilleville, paroisse de Saint-Christophe-la-Chartreuse.

*Jean Renaud*, 1815.

*Pierre Richard*, 1793, 1794, 1795, lieutenant porte-drapeau. Blessé à la mâchoire inférieure droite

Extrait de la *Monographie de Saint-Sulpice-le-Verdon*, Alain de Goué, Docteur en Droit, Lauréat en Sorbonne, Luçon – M. Bideaux, Imprimeur de l'Evêché, 1913

Site de la BNF : <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k145765n.texteImage>